

Séance de l'après-midi du 11 novembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 novembre 2009 à 13h 30
Centre communautaire de Plessisville
1745, avenue Fournier
Plessisville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MARYSE BÉDARD.....	3
M. FRANÇOIS PORCHEREL.....	11
Mme MARTINA LERNER.....	21
M. YOLAND LECLERC	24
M. MICHEL VACHON.....	36
M. ANDRÉ BOUILLON.....	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. DENIS BAZIN	48
M. SERGE DESMARAIS.....	59
M. PIERRE SÉGUIN	63
Mme MARIELLE RAYMOND.....	68
M. RAYMOND CHARLAND.....	74
M. JACQUES NOLET.....	91

**SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
ET MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10 Cet après-midi, nous allons poursuivre les questions de la Commission et du public en ce qui a trait au projet.

15 Avant d'appeler les personnes inscrites au registre, nous allons faire quelques vérifications.

Tout d'abord hier, il a été question d'un dépôt d'un document qui était, si je me souviens bien, un diagramme qui était dans une annexe d'un document d'appel d'offres pour les projets éoliens.

20 Alors le document a été déposé, vous pouvez nous confirmer, du côté d'Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

25 Oui monsieur le Président. Je peux confirmer que j'ai déposé un document qui s'intitule "Résumé du processus d'analyse des soumissions", tel que demandé hier par la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

30 Je vous remercie monsieur Désilets.

Et également du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, bonjour madame!

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

35 Bonjour monsieur le Président. Oui, le dépôt a été fait, du document "Éoliennes et santé publique, synthèse des commentaires", publié par l'INSPQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Je vous remercie.

Du côté des autres personnes-ressources, je crois qu'il y avait pas d'autres documents qui étaient en attente? C'est beau.

PAR M. DENIS TALBOT:

45

Non, on n'a pas de document à déposer, mais comme je le mentionnais hier à la Commission, on a la présence de Mario Dessureault de la Direction des politiques de l'air qui peut traiter des questions de climat sonore, de même que madame Julie-Anne Bourret de la Direction régionale de Mauricie-Centre-du-Québec qui sont présents dans la salle.

50

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

55

Également, monsieur Yelle nous avait souligné hier que l'expert du bruit du promoteur serait présent aujourd'hui, est-ce que c'est ça?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

60

Oui. Monsieur Meunier est déjà présent aujourd'hui, de même que monsieur Régis D'Astous expert en télécommunication. Madame Sylvie Laurin aussi qui est expert en aménagement paysager, François Girard aussi qui s'occupe de simulation visuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

65

Très bien, je vous remercie.

De votre côté, est-ce qu'il y avait des documents, je crois que non, qui étaient en attente?

70

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Non. C'est les documents qu'on a présentés hier et qu'on va rendre disponibles au BAPE.

75

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau, je vous remercie.

Donc l'annonce sur les experts de bruit a été faite.

80

Je vais aussi revenir sur la question du registre. Alors hier, beaucoup de gens se sont inscrits; il est fort possible que des personnes qui se sont inscrites hier ne soient pas présentes cet après-midi, je vais néanmoins appeler tout le monde à tour de rôle. Les gens qui sont absents, je vais les appeler à nouveau ce soir, donc les gens ne perdront pas l'ordre d'inscription, donc on va donner la chance à tout le monde de venir poser leurs questions.

85

Et également, je rappelle aussi les règles d'usage du BAPE. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans les questions, donc aucun commentaire ou avis, opinion ne doit être émise dans les questions. Nous devons poser la question directement.

90

Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont requis pour la compréhension de la question.

Toujours deux (2) questions par intervention seront permises provenant des participants.

95

Bien entendu, quand quelqu'un est venu poser ses questions, il peut aller se réinscrire au registre qui est toujours ouvert.

Toujours encore les questions et les réponses doivent m'être directement adressées, sauf lorsque la question est posée par ma collègue, à ce moment-là les personnes-ressources répondent à ma collègue.

100

Également, je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sont tolérés dans la salle et ceci, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

105

PÉRIODE DE QUESTIONS
MARYSE BÉDARD

110

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans plus tarder, je vais inviter la prochaine personne inscrite, madame Maryse Bédard à s'avancer.

115

Bonjour madame.

PAR Mme MARYSE BÉDARD:

120

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

À vous vos questions.

125

PAR Mme MARYSE BÉDARD:

Oui. Tout d'abord, je voulais demander de l'information concernant l'Étoile de L'Érable.

130 J'aimerais savoir quels sont les motivations pour la construire et à quoi elle va servir, à qui et à quoi elle va servir, puis des détails de ses particularités, comme ses dimensions, les matériaux qui vont être utilisés, un peu le style de bâtiment. C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

140 Écoutez, monsieur le Président, on en avait glissé un mot lors de la présentation générale.

145 L'Étoile de L'Érable donc, c'est vraiment un bâtiment qui sert de signature à la compagnie Enerfin; c'est quelque chose qu'on fait dans l'ensemble de nos projets. Donc ça sert principalement de centre d'interprétation et aussi de vulgarisation des énergies renouvelables éoliennes. C'est le but premier.

150 Ce but-là va être fait à travers différentes activités culturelles et sportives qui peuvent être ou bien scientifiques, qui peuvent être organisées tout au long de la durée de vie d'exploitation.

155 Donc c'est un bâtiment, si vous permettez, je vais peut-être présenter encore les images. Ça s'est nommé un bâtiment l'Étoile de L'Érable, un peu à cause de sa forme étoilée, si on veut, qui présente différentes ailes. Sa position est faite de façon à ce qu'on puisse voir depuis une aile principale qui sert un peu de belvédère, qu'on ait une vue sur l'ensemble, pas nécessairement l'ensemble du parc, mais sur certains groupes d'éoliennes, une vue sur la région et aussi une certaine partie du lac William.

160 Donc si vous me permettez, je vais juste peut-être présenter quelques images! Donc voilà! Ça, c'est en gros le design qui a été fait par un architecte espagnol avec qui on travaille pour l'ensemble de ces bâtiments-là, l'architecte Aurtenechea. C'est lui aussi qui a fait le design du bâtiment de contrôle qui se retrouve au sein du poste de transformation.

165 Donc ça ressemble un peu à ça. Principalement, il y a une aile qui s'avance donc un peu vers un certain belvédère, sur une pointe d'une montagne, c'est situé au centre du parc éolien.

170 Et le but, comme je disais, c'est d'avoir un lieu pour organiser des activités qui vont être centrées sur les énergies renouvelables. C'est vraiment quelque chose de particulier à Enerfin de faire un bâtiment comme ça; ça nous permet de mieux s'intégrer, si on veut, dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Madame Bédard.

PAR Mme MARYSE BÉDARD:

175 Simplement juste préciser à qui et à quoi il va servir, est-ce que c'est possible de savoir plus à qui et à quoi? Bien, à quoi, vous y avez répondu, mais à qui?

 Qui va être l'utilitaire principal? Est-ce que c'est déjà su, est-ce que ça se sait?

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Qui pourrait le fréquenter? Monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

185 Écoutez, selon notre expérience au Brésil, ce qu'on fait en gros, c'est qu'on a une journée dans la semaine qui est possible de réserver, donc pour les groupes, les écoles, les groupes universitaires, des groupes d'entreprises qui voudraient avoir une présentation.

190 Donc ce qu'on fait dans notre parc au Brésil, c'est qu'il y a un bâtiment semblable avec la même vocation, et le but, c'est que les gens s'inscrivent à travers le site Internet par exemple pour venir visiter à une certaine journée le parc. Donc on va organiser un certain nombre d'activités, justement on a présenté le parc en tant que tel, comment il était construit, à quoi ça sert, les énergies renouvelables, le développement éolien en tant que tel.

195 Donc ça nous permet justement de vulgariser un peu ces informations-là, et c'est ouvert à tous ceux qui veulent s'inscrire.

200 Au Brésil, ça fait trois (3) ans que le parc est en exploitation, il y a environ entre mille cinq cents (1500) et deux mille (2000) visiteurs par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Le parc serait ouvert les autres journées pour le grand public, certains pourraient aller visiter les installations?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

210 C'est pas un centre qui est ouvert à temps plein. Le but, c'est vraiment de le rendre disponible comme ça pour les groupes qui en font la demande et aussi d'avoir un lieu comme ça qui nous permet d'organiser certaines autres activités.

215 En fait, on a travaillé à faire quelques propositions d'activités qui pourraient être organisées déjà dans le parc. Bien premièrement, peut-être pour mieux situer, c'est ici à la flèche centrale, on avait observé trois (3) possibilités, donc c'est celle du centre ici qui a été

sélectionnée. C'est celle qui était, si on veut, la plus profitable, donc qu'on situe à proximité des éoliennes 30 et 31.

220 Donc les possibles activités, on parlait d'organisation d'un championnat de planche à voile; évidemment dans la région de L'Érable, d'organiser des activités qui seraient reliées aux produits de l'érable au printemps.

225 En fonction évidemment des saisons, les activités changeraient. En hiver, faire un championnat de ski de fond. Ensuite de ça, les activités printanières, en fait dégustation des produits de l'érable, championnat de vélo de montagne.

230 Bon, c'est pour ça que je vous parlais un peu d'activités culturelles. Ça pourrait être un centre aussi où il y aurait une exposition de créations d'artistes de la région qui pourrait être installée là de façon temporaire ou permanente.

Donc c'est un peu à travers tout ça, profiter un peu des valeurs de la région pour bonifier ce bâtiment-là et le parc par le même coup.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Je vous remercie. Madame Bédard.

PAR Mme MARYSE BÉDARD:

240 Ma dernière question, c'est: comment on peut évaluer les retombées économiques sur la région de ce parc, la construction de ce parc?

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Donc les retombées économiques régionales.

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

250 Écoutez, au niveau des retombées économiques, il y a différents points. Le premier point évidemment, c'est que j'avais montré un peu aussi une présentation, je vais revenir, le "slide" qui fait le résumé de tout ça, il y a différents niveaux, le "slide" qui fait le résumé de tout ça.

255 Donc il y a différents niveaux de retombées économiques; le premier niveau de retombées, c'est vraiment au niveau des propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'octroi d'option avec nous. Donc eux vont se séparer un certain nombre de retombées économiques.

260 Ensuite de ça, dans la région, il va y avoir différentes compensations qui sont attribuées et que j'avais déjà un peu présentées. On parlait d'environ cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) en tout.

265 À la suite de ça, il y a deux (2) niveaux aussi, deux (2) autres niveaux supplémentaires. Au niveau de la construction, des emplois qui vont être créés, qui vont évidemment pouvoir faire profiter de la région de deux (2) côtés, directement à travers les emplois qui vont être nécessaires pour la construction du parc éolien en tant que tel, et d'un autre côté aussi pour les emplois indirects.

270 Donc on va évidemment favoriser les gens de la région, sauf qu'avec la quantité, la grosseur des travaux qui sont nécessaires pour construire le parc éolien de cinquante (50) éoliennes, c'est certain que la région va pas suffire à l'ensemble des emplois nécessaires.

275 Donc il va y avoir, veux veux pas, des gens qui vont venir de l'extérieur, et ces gens-là vont amener aussi une activité économique à travers des investissements, si on veut, indirects. Ces gens-là vont devoir avoir un lieu pour se loger, ils vont devoir manger à tous les jours, donc ça, ça va emmener aussi différents investissements.

280 Et le dernier point que je voulais amener, c'était aussi les vingt-cinq (25) emplois donc qui vont être permanents durant l'exploitation. Ça amène aussi, ça, beaucoup de retombées économiques.

285 Et finalement, au niveau des revenus en tant que tels du parc, lors de la vente d'électricité, il y a évidemment des impôts qui se paient au niveau provincial, au niveau fédéral, comme n'importe quelle entreprise.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Je vous remercie. Sur le thème – vous allez me permettre une sous-question, madame Bédard!

295 Bien entendu, comme j'ai mentionné hier, on avait examiné aussi les retombées, différents aspects reliés au projet voisin Des Moulins. Ce qui semblait ressortir, c'est que dans le tableau sur les propriétaires fonciers, il semblait y avoir une différence notable sur les retombées annuelles par mégawatt.

Par exemple, ce qu'on lisait dans l'étude d'impact à la page 18, bon, on parlait de deux mille dollars (2000 \$) par mégawatt, et celles aux propriétaires, donc de l'ordre de quatre mille dollars (4000 \$) par mégawatt.

300 Dans le cas du Projet Des Moulins, on parle à ce moment-là de quatre mille huit cent huit dollars (4808 \$) par mégawatt, au lieu du deux mille dollars (2000 \$); et pour la municipalité, on

parle de six mille quatre cents dollars (6400 \$) par mégawatt, donc comparativement à quatre mille dollars (4000 \$) pour votre projet.

305 La différence, encore une fois, est assez marquée. D'après vous, qu'est-ce qui pourrait expliquer cette différence entre les deux (2) projets?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

310 Je n'aime pas beaucoup comparer deux (2) projets. Je pense que c'est deux (2) projets qui ont été approchés différemment avec les municipalités; donc au niveau des municipalités, c'est deux (2), comment dire, deux (2) approches différentes de négociations, d'approches entre le promoteur, de négociations entre le promoteur et les municipalités.

315 Il faut toujours rappeler que ces termes-là, ces négociations-là se passent en période, si on veut, d'appel d'offres, donc à ce moment-là, c'est pas certain encore si le parc est déterminé. Il y a encore un niveau de compétitivité qui est nécessaire.

320 Donc c'est deux (2) approches complètement différentes. Donc on a, nous autres, offert ces valeurs-là.

325 Ici, quand je parle du deux pour cent (2 %) de neuf mille mégawatts (9000 MW), ça, c'est pour le deux pour cent (2 %), si on compare les montants fixes, si on veut, parce qu'on parle d'un quatre mille dollars (4000 \$) par mégawatt, la plus grande des deux (2) valeurs, en fait, entre quatre mille dollars (4000 \$) par mégawatt et le deux pour cent (2 %), donc je pense qu'au niveau de 3Ci, c'est un peu moins que ça.

Donc nous autres, au niveau des propriétaires, on a augmenté un peu les valeurs.

330 Puis c'est deux (2) approches qui sont différentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Pour éclaircir le point, ententes de services totalisant quatre cent quarante mille (440 000 \$), les ententes de services, ça consiste à quoi au juste, c'est avec les municipalités ou avec l'entreprise régionale?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

340 Ça, c'est quelque chose qui a eu lieu par la suite, ça, c'est avec la MRC.

Donc autrement dit, ça, c'est tout au long du développement du projet, si on veut, on est beaucoup appelé à faire appel aux services de la municipalité, pas de la municipalité, mais plutôt

345 de la MRC, au niveau des cartes, au niveau des données sur la région. Et c'est un peu pour compensation, ce niveau-là, envers la MRC qu'est intervenue l'entente de services.

Ça, ça a eu lieu cet été vers le mois de mai environ.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

C'est un montant global?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

355

C'est un montant global pour les trois (3) prochaines années à venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Donc pour les trois (3) années, ça totalise quatre cent quarante mille (440 000 \$)?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Voilà.

365

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Madame Bédard, ça vous va?

370

PAR Mme MARYSE BÉDARD:

375 Je veux pas abuser du temps, mais les fonds de visibilité, tout ça, c'est pas clair pour moi, contribution volontaire, c'est quoi au juste, puis acceptabilité sociale, c'est quoi au juste? Fonds de visibilité, ça représente quoi, c'est des montants versés aux municipalités?

380 Acceptation sociale, c'est deux (2) montants versés aux municipalités, puis un à la MRC. Ils vont faire les projets qu'ils désirent avec ça, mais pourquoi il y en a deux (2) qui sont versés, deux (2) types aux municipalités, c'est quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons adresser la question à monsieur Yelle.

385 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Donc monsieur le Président, il y a trois (3) montants différents, un quatrième avec l'entente de services.

390 Il y a un montant qui est adressé à la MRC, donc le trente mille dollars (30 000 \$), ça, c'est pour les organismes à but non lucratif, donc un fonds de visibilité. C'est des montants qui vont être attribués justement, un peu comme une sorte de "sponsorship", si vous me permettez l'anglicisme, pour justement aider les organismes à but non lucratif locaux. Donc ça, c'est versé à la MRC, pour que la MRC puisse en faire la redistribution.

395 De l'autre côté, les deux (2) montants qui sont versés aux municipalités, il y en a un premier qui est un cent mille dollars (100 000 \$) de contribution volontaire qui a pour but, en fait, le bénéfice, si on veut, économique des municipalités, que celui-ci est distribué également en fonction du nombre d'éoliennes sur le territoire de chacune des municipalités.

400 Donc si je me souviens bien, on a deux (2) éoliennes sur le territoire de Saint-Pierre-Baptiste, de mémoire on en a vingt-sept (27) sur le territoire de Sainte-Sophie et on en a trente-deux (32) sur le territoire de Saint-Ferdinand. Donc elles vont se séparer de cette manière-là le cent mille dollars (100 000 \$), et c'est vraiment pour le bénéfice économique, une sorte de compensation au niveau des municipalités.

405 Ensuite de ça, le fonds d'acceptabilité sociale de soixante mille dollars (60 000 \$) est fait pour compenser les propriétaires qui vont être dans la région du parc éolien mais qui n'ont pas une compensation directe versée par le promoteur.

410 Autrement dit, le vent est une ressource, et ça appartient un peu à tous les gens de la région, et c'est un fonds qui permet de compenser ceux qui sont pas directement compensés par le promoteur.

415 Donc la manière exacte de distribuer ce fonds-là va être déterminée par les municipalités et nous autres, on leur verse le fonds pour qu'ensemble, ils puissent déterminer de quelle manière ils vont compenser leurs citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, madame Bédard?

425 **PAR Mme MARYSE BÉDARD:**

Oui, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Je vous remercie.

FRANÇOIS PORCHEREL

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur André Thivierge.

440

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Juste en attendant, une précision!

J'ai dit vingt-sept (27) éoliennes à Sainte-Sophie, c'est dix-sept (17).

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Christian Lacerte.

450

Monsieur François Porcherel.

Bonjour monsieur.

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

455

Bonjour monsieur le Président, bonjour madame la Commissaire.

460

Alors dans les municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie, le tourisme de nature se développe petit à petit dans le respect des pratiques durables et d'une identité propre à la région de montagnes.

465

Ce secteur se diversifie par les randonnées pédestres ou les randonnées de vélo, l'équitation, la visite de jardins, la pratique du ski de fond, de la raquette, du traîneau à chiens, des auberges et chalets champêtres, des gîtes ruraux, des terrains de camping.

Avec l'annonce du projet éolien de L'Érable, déjà des inquiétudes et des désistements d'agences et de séjours touristiques se font ressentir.

470

Existe-t-il un plan d'aide pour venir au secours de l'industrie touristique de nature?

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Yelle.

475 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Pour revenir un peu à ce que je présentais à travers l'utilisation de l'Étoile de L'Érable un peu plus tôt, c'est un peu notre façon, si on veut, de toujours mettre, comment dire, en valeur la région à travers différentes organisations d'activités sportives qui peuvent être touristiques aussi.

480

Je crois pas, et Éoliennes ne croient pas que les activités touristiques qu'on vient de citer soient incompatibles avec l'utilisation d'un parc éolien, avec l'implantation d'un parc éolien, même au contraire. Donc à travers justement les activités qui peuvent être organisées avec l'Étoile de L'Érable, ça pourrait nous permettre de justement joindre les deux (2) utilisations pour que les deux (2) puissent cohabiter ensemble.

485

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre réponse, en somme, est à l'effet que vous anticipez pas d'impacts majeurs ou moyens, c'est ce qu'on doit comprendre.

490

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Non.

495

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bigué.

500 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Compte tenu que l'étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur le paysage du MRNF de mars 2009, je sais pas si vous êtes familier, évalue – je vais citer:

505

"Spécifie que l'offre récréotouristique constitue une ressource économique en constante progression qui s'appuie sur la qualité du produit paysage et l'expérience qu'il procure dans ses dimensions esthétiques."

510

Alors ma question, c'est l'évaluation des impacts sur le paysage, du projet sur le paysage, à partir des différents usages dont les usages qu'a énumérés monsieur Porcherel, notamment les sentiers pédestres, les sentiers de ski de fond, les traîneaux à chiens, véhicules motorisés, mototourismes, tous les circuits touristiques, avez-vous fait des études particulières à partir des usages touristiques de la municipalité?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

515

Si je me trompe pas, je vais laisser la parole à monsieur Demers, mais ça fait partie du processus d'évaluation des impacts visuels, de consulter justement les différents organismes récréotouristiques.

520

Donc je vais peut-être laisser monsieur Demers expliquer un peu de quelle manière l'étude visuelle fonctionne.

Bien oui, en théorie, on a pris en compte ces éléments-là.

525

PAR M. ROBERT DEMERS:

Merci. Premièrement, signalons que l'ensemble des infrastructures reliées au tourisme, soit sentiers pédestres, sentiers de motoneige, secteurs de parapente ou autres, toutes les activités récréatives sportives du secteur ont été répertoriées. Ça, c'est un premier élément.

530

Et par la suite, c'est qu'au niveau de l'analyse des paysages, on a tenu compte des zones d'accès du paysage, là où exemple, vous aviez un promontoire, un belvédère ou un élément quelconque, qui nous permettait de voir un ensemble d'éoliennes, ces éléments-là ont aussi été traités.

535

Maintenant, juste pour distinguer l'aspect visuel du tourisme un peu, j'aurais peut-être quelques diapositives à vous présenter sur le tourisme, des études qui ont été réalisées dans des secteurs où il y a des éoliennes au Québec, et de voir les résultats qui ont été faits par les entreprises qui ont réalisé ces études-là, si vous permettez.

540

Donc selon un sondage qui a été réalisé par le TechnoCentre éolien en 2004, c'est une étude qui consistait à connaître la perception des touristes par rapport aux éoliennes. Il y a eu cinq cent quatre-vingt-douze (592) Québécois qui visitent la Gaspésie, qui ont fait l'objet de l'étude; quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des gens interviewés étaient des touristes qui ont une perception positive des éoliennes dont quarante-deux pour cent (42 %) ont une excellente impression.

545

Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des touristes interrogés connaissent très bien l'éolien et en ont déjà vu, en avaient déjà vu. Et les touristes qui ont participé à l'étude sont très favorables à l'idée d'installer plus d'éoliennes dans cette région, en autant, puis ça, c'est un élément important, en autant que les sites touristiques soient préservés, que l'environnement ne soit pas menacé et qu'il y ait des retombées économiques reliées au projet.

550

Autres études d'autres projets, on regarde dans le secteur de Murdochville entre autres où il y a un centre d'interprétation du cuivre relié à l'interprétation de toutes les activités minières du coin, donc à ce niveau-là, depuis la construction de soixante (60) éoliennes sur les monts

555

560

Miller et Copper en 2005-2006, il y a eu une augmentation, au niveau du centre d'interprétation, une augmentation de vingt-cinq pour cent (25 %) d'achalandage. Puis depuis la construction des éoliennes, il y a cinquante-deux pour cent (52 %) des visiteurs qui choisissent le forfait d'aller visiter des éoliennes.

565

Parce que le fait d'aller visiter des éoliennes, il y a bien des gens que ça leur permet de démystifier un peu, de connaître réellement c'est quoi une éolienne, l'ampleur des éoliennes.

570

Parce que souvent, on entend parler d'éoliennes qui sont de très grande dimension, qui font beaucoup de bruit ou qui causent beaucoup de problèmes au niveau visuel, alors d'avoir un parc en question et de mettre en place une structure touristique reliée à l'interprétation de ça qui peut être organisée en relation avec le Centre d'interprétation de L'Érable, je pense que c'est un bénéfice. Ça apporte aussi du tourisme.

575

Et un fait à remarquer aussi, de mémoire, à Murdochville, il y a des gens de sentiers de motoneige qui nous avaient demandé entre autres s'il y avait possibilité de concevoir le projet, de localiser le projet de façon à ce que les éoliennes soient accessibles sur les sentiers de motoneige pour aussi voir, parce que ça fait partie d'un attrait aussi.

580

Donc il y a des visites guidées.

Il y a eu une étude aussi réalisée par l'Université du Québec à Rimouski, une étude sur l'impact des éoliennes par rapport au tourisme dans la région de la Gaspésie. On parle beaucoup de la Gaspésie, mais c'est dans ce coin-là qu'il y a des éoliennes, on n'en a pas ailleurs actuellement, qui a été réalisée, mais elle n'était pas encore complétée.

585

Les premiers chiffres de cette étude vont être dévoilés. Selon Marie-Josée Fortin, une communication personnelle qu'on a eue, qui était collaboratrice à l'étude menée par l'Université du Québec, il y a peu d'études, et ce, même à travers le monde. C'était plus ou moins documenté.

590

Donc grossièrement, c'est qu'il y a peu d'expériences actuellement, les expériences sont concentrées en Gaspésie, et règle générale, il y a une bonne perception qui se fait.

595

Il y a moyen de marier les activités en mettant en place une bonne structure pour motiver les gens à aller voir ces projets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Plus particulièrement par exemple dans votre zone d'étude de projet, vous avez un petit centre de ski de fond qui s'appelle La Clé des bois, aussi on sait que les activités de traîneaux à chiens dans le secteur de Sainte-Sophie, dans ces deux (2) cas particuliers là par exemple

600 d'activités touristiques qui sont axées notamment sur la nature on pourrait dire, votre estimation des impacts du projet sur ces deux (2) activités-là, vous les qualifiez de comment?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

605 Bien écoutez, premièrement au niveau de la piste de ski de fond, c'est certain qu'avec le tracé actuel, si on veut, il y a une partie du tracé qui passe aussi, qui doit être à proximité des éoliennes.

610 Quand on a été sensibilisé à ce fait-là, nous autres, Éoliennes de L'Érable, on est prêts, je veux dire, à déplacer le tracé de la piste de ski de fond, à s'assurer que justement il puisse avoir une autre piste, un autre tracé qui puisse être alternatif, si on veut, à celui qui existe déjà.

Donc oui, il va y avoir un certain travail à faire, mais au-delà de ça, les deux (2) peuvent quand même contribuer ensemble. Il y aurait pas de problème pour ça.

615 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Ma question, moi, c'était: est-ce que des études ont été faites, des études de paysage, à partir des usages? Et non pas à partir des éléments, seulement à partir des éléments qui ont été énumérés dans votre étude d'impact, les usages touristiques?

620 Ma deuxième question est nouvelle, c'est à savoir, est-ce que vous avez qualifié les impacts négatifs et positifs, est-ce que vous les avez chiffrés sur le tourisme?

625 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, je vais laisser la parole à madame Sylvie Laurin qui va nous expliquer un peu mieux de quelle manière l'étude a été faite, pour pouvoir mieux répondre à votre question.

630 Est-ce que vous voulez qu'on fasse une présentation sur la méthode qui a été utilisée?

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Non, c'est pas la méthodologie, c'est plus répondre directement. La question de madame Bigué, souvent ça peut se répondre par oui ou non, est-ce que des études ont été faites, ou de quelle façon, simplement est-ce que ça a été fait de cette façon-là ou autrement! C'est simplement comme ça, la réponse.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

640 Les lieux qui ont été choisis, qu'on appelle les lieux stratégiques, les points de vue stratégiques qui ont découlé à faire des simulations visuelles, ces lieux-là, disons qu'ils sont représentatifs du territoire à couvrir.

645 Alors il y a eu, parmi ces lieux-là, des zones récréotouristiques dont des zones près du lac William, et une zone en fait, je me rappelle qu'il y a deux (2) simulations visuelles tout près du Jardin de rêves.

Par contre, il n'y a pas eu...

650 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Excusez-moi, j'ai la carte ici, donc la liste des lieux qui ont été pris en compte.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

655 Oui, évidemment les lieux d'attrait sont pris en compte.

660 Par contre, il n'y a pas eu de simulation à partir des lieux, pas à partir des lieux touristiques, mais à partir des lieux comme pistes de ski de fond et traîneaux à chiens, etc. Souvent ces lieux-là sont en milieu boisé. On cherche toujours des lieux avec des ouvertures visuelles le plus possible, parce que c'est des milieux plus sensibles que les lieux boisés.

665 Donc les sites choisis sont pas faits en rapport avec l'activité, mais c'est sûr que l'activité est prise en compte dans le choix des sites.

PAR LA COMMISSAIRE:

Excusez-moi, j'ai pas compris?

670 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Je dis que les activités pratiquées sont quand même prises en compte dans le choix des sites, mais ce n'est pas le seul critère.

675 Donc c'est pas un choix uniquement basé sur l'activité pratiquée comme ski de fond et raquette, etc.

PAR LA COMMISSAIRE:

680 Si je résume, c'est qu'il y a pas eu d'étude à partir des usages?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Pas spécifiquement à partir des usages.

685 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Porcherel.

695 **PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:**

Est-ce que vous me permettez de faire une remarque sur la pratique en Gaspésie?

PAR LE PRÉSIDENT:

700

Je voudrais pas qu'on commente les réponses. Si vous voulez faire des commentaires sur les réponses, ce sera en deuxième partie de l'audience publique, donc dans un mémoire qui serait présenté à la Commission.

705 **PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:**

C'était juste pour spécifier que l'aspect de la Gaspésie et l'aspect de L'Érable, au niveau du tourisme, est complètement différent.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, vous pourrez nous en traiter dans un mémoire.

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

715

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Ça reste une réaction à une question.

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

725 Sinon, au niveau de la réponse, en fait moi, ma question, c'était vraiment par rapport au désistement d'agences qui le font déjà, d'accord.

Nous avons des agences qui sont en train de se désister s'il y a des éoliennes.

730 Donc il y a pas eu de réponse vraiment à ma question qui était: en cas justement de désistement d'agences et puis de baisse de séjours touristiques, est-ce qu'il existait un plan d'aide pour les gens qui vivent du tourisme en fait? C'était ça ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Monsieur Yelle, donc est-ce qu'il existe ou vous prévoyez des plans de compensations spécifiques en cas de problèmes pour certaines activités particulières qui pourraient être pénalisées par la réalisation du projet?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

740 Écoutez, il y aura pas une compensation qui va s'attribuer directement de façon bien précise.

745 Nous autres, de la manière qu'on va travailler, ça va être plutôt de peut-être contrer cet effet-là en travaillant fort justement. Moi, on a déjà des réunions de prévues avec les associations touristiques, avec celle du Centre-du-Québec par exemple, pour voir avec eux de quelle manière on peut s'assurer que s'il y a vraiment un phénomène de désistement, de quelle manière on peut contrer cet effet-là.

750 Ça va être plus à ce niveau-là qu'on va travailler, s'assurer que justement, il n'y a pas un lien direct et qu'on puisse même plutôt avoir un effet inverse, un effet d'attrait pour les agences touristiques ou plutôt pour les touristes de manière générale.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Monsieur Porcherel.

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

760 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Ça va, alors vous pouvez revenir vous inscrire si vous avez d'autres questions bien entendu.

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

770 Bien, j'ai ma deuxième question!

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah OK, allez-y avec votre deuxième!

775 **PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:**

780 Ma deuxième question, c'était sur la municipalité de Sainte-Sophie au rang 7, un chemin d'accès à quatre (4) éoliennes donc va être construit, une source d'eau potable, un chenil et une piste de traîneaux à chiens donc se trouvent sur la zone du tracé du chemin.

Quelles dispositions allez-vous prendre pour accorder le tout?

PAR LE PRÉSIDENT:

785 Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

790 J'ai mal compris la question. En fait, vous voulez savoir?

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

795 Je voulais savoir, parce qu'il y avait une source d'eau potable, un chenil puis une piste de traîneaux à chiens qui se trouvent sur la zone du tracé, en fait, du chemin qui va aller à quatre (4) éoliennes.

Donc je voulais vous demander comment vous allez en fait accorder le tout, entre le sentier puis la source et puis tout ça.

800 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans l'installation des chemins d'accès, dû à la taille des camions qui doivent passer par ces chemins-là, c'est assez difficile, on est assez restreint dans les emplacements qu'on peut utiliser.

805 Donc à ce moment-là, avec la source d'eau potable, c'est certain que le chemin d'accès ne va pas nuire, je crois qu'il y a une distance séparatrice minimum avec la source d'accès, pour s'assurer qu'elle soit pas touchée. Donc ça, c'est une chose.

810 En ce qui concerne le chenil et la piste de traîneaux à chiens, à ce moment-là, il faut voir justement de quelle manière est-ce qu'on peut faire un détour, et s'assurer que les deux (2) puissent cohabiter ensemble.

815 Donc je suppose que pour la piste de traîneaux à chiens, ça doit avoir certaines demandes particulières, que ça va pas pouvoir traverser en hiver n'importe quel banc de neige, bien à ce moment-là, il va falloir s'assurer que les deux (2) puissent cohabiter correctement.

820 Ça, il faut quand même rappeler que c'est sur un territoire privé, donc il y a un propriétaire de cet endroit-là, donc il faut s'assurer qu'avec lui, on puisse arriver à s'accorder sur les utilisations, les autres utilisations qu'il y avait de son terrain.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Jusqu'à maintenant, est-ce qu'il y a eu des discussions tripartites, on pourrait dire, entre vous, le propriétaire du terrain et l'exploitant du centre de traîneaux à chiens?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

830 Non, on n'est pas entrés en détail. Je sais pas exactement qui est l'exploitant du site de traîneaux à chiens.

835 Je sais qu'il existait un chenil à cet endroit-là, le propriétaire en avait parlé, mais on n'est pas allés plus dans les détails, non. On était au courant de la situation, on était au courant qu'il y avait un chenil à cet endroit-là, mais on n'est pas entrés plus dans les détails, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Porcherel, voulez-vous une précision?

PAR M. FRANÇOIS PORCHEREL:

Non, très bien, je vous remercie.

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

MARTINA LERNER

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Martina Lerner.

Bonjour madame.

855

PAR Mme MARTINA LERNER:

Bonjour monsieur, bonjour madame.

860

Donc ma première question, en fait, jusqu'à maintenant, on a entendu des calculs qui ont été réalisés pour les gains financiers qui sont apportés à la région de L'Érable.

Est-ce que vous avez calculé la baisse de revenus de certains secteurs, et même des pertes d'emplois possibles?

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

870

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, au niveau des baisses d'emplois, il y a rien qui a été prévu en tant que tel comme effet direct avec le parc; l'ensemble des activités qu'on avait vu sur le territoire devait être assez compatible.

875

Je sais pas si monsieur Demers a une information au niveau de l'étude d'impact, peut-être à rajouter à ça?

PAR M. ROBERT DEMERS:

880

Disons que j'ai pas beaucoup de précisions à ajouter.

885

Ce que je peux dire, c'est que souvent, l'ensemble en phase construction, il y a plein de retombées nouvelles qui vont être dans le secteur, parce que les gens devront se restaurer, devront se loger pour les gens de l'extérieur. Donc il y a beaucoup de créations d'emplois indirects.

890

Mais il faut penser aussi que dans la phase opération, lorsque monsieur Yelle parlait des vingt-cinq (25) emplois, je pense qu'il faut les voir comme étant des emplois qui seraient dans la région.

Donc il faut penser aussi que c'est peut-être vingt-cinq (25) familles qui vont avoir un revenu assez bien, parce que c'est des emplois bien rémunérés normalement, et ces gens-là vont résider, vont dépenser en région.

895 Donc c'est tout ce que je peux dire. Il y a pas eu d'étude directe faite négative.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 La question de madame Lerner portait – là, c'est l'aspect retombées économiques, mais est-ce que dans votre étude d'impact, vous avez identifié des pertes économiques potentielles de certaines activités?

PAR M. ROBERT DEMERS:

905 Non. Basé en fin de compte de façon précise sur ce qui se passe ailleurs, il y a rien qui démontre que des effets négatifs au niveau du tourisme qui pourraient faire en sorte, entre autres sur le tourisme, d'avoir des pertes d'emplois.

PAR LE PRÉSIDENT:

910 Madame Lerner.

PAR Mme MARTINA LERNER:

915 Donc ma deuxième question! Il y en a peut-être des baisses de revenus et des pertes d'emplois, est-ce qu'il y avait quelque chose de prévu, des compensations pour ces personnes-là ou pour ces familles-là qui éventuellement trouveraient pas du travail dans les vingt-cinq (25) emplois disponibles?

920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il advenait que des gens avaient des problèmes, monsieur Yelle, est-ce que vous pourriez donner priorité, par exemple, si jamais il arrivait quelqu'un qui avait une difficulté liée à votre projet, pourrait avoir priorité d'emploi? C'est le sens de la question de madame Lerner.

925

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

930 Bien écoutez, je pense que de par l'importance – bien, comment dire! Depuis les derniers temps, surtout depuis l'ouverture du bureau d'information, il y a quand même plusieurs personnes qui sont déjà venues nous voir donc pour offrir leurs services.

C'est certain qu'on va prendre l'ensemble de ces personnes-là en compte, mais il faut y aller, il va y avoir une sélection qui va être faite au niveau des compétences principalement, évidemment, en favorisant les gens localement.

935

Mais il n'y a pas quelque chose de particulier qui va être fait. S'il y avait une perte d'emplois, ça va être dur de voir le lien.

PAR LE PRÉSIDENT:

940

Voulez-vous une précision, madame Lerner?

PAR Mme MARTINA LERNER:

945

Bien, la précision, ce serait pour dire que les compétences des emplois et des personnes qui perdent peut-être leur emploi lié au projet, c'est pas les mêmes, donc en fait ça va être assez difficile.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

Si vous avez des préoccupations particulières, dans des cas particuliers d'activités existantes, ça, c'est une situation que je pourrais appeler, une très belle situation pour nous, c'est-à-dire vous pouvez nous faire un mémoire, venir nous le présenter et nous faire part de vos préoccupations, en deuxième partie d'audience publique au mois de décembre, et la Commission aussi pourra échanger avec vous.

955

Alors si vous avez des préoccupations particulières, n'hésitez pas à nous les communiquer par l'entremise d'un mémoire. Ça vous va?

PAR Mme MARTINA LERNER:

960

Oui.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

965

Si je peux préciser! Pour résumer, on ne prévoit pas de pertes d'emplois quand même avec la création du parc. C'est plutôt l'inverse.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Vous ne prévoyez pas que des activités existantes seraient pénalisées à ce stade-ci?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

975 Absolument pas, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Je vous remercie.

YOLAND LECLERC

985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Yoland Leclerc.

Bonjour monsieur.

990

PAR M. YOLAND LECLERC:

995 Bonjour monsieur le Président. Donc la norme internationale ISO 1996-1:2003 prévoit une majoration de dix (10) dBA, des résultats sonores projetés dans les milieux ruraux tranquilles, parce qu'en raison de la paix qui y règne, un bruit y apparaît justement plus important qu'ailleurs.

1000 Étant donné le caractère rural de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, il est clair à notre avis que la norme devrait s'appliquer partout.

Alors la question: est-ce que la majoration de dix (10) dBA prévue à la norme ISO 1996-1:2003 a été intégrée au modèle sonore projeté à la carte ici 8.8 de l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1010 Je vais laisser la parole, je vais demander à monsieur Meunier de s'approcher pour répondre à la question.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1015 Donc dans l'étude d'impact sonore, on a réalisé essentiellement deux (2) étapes, c'est-à-dire une vérification de la conformité, ainsi qu'une qualification de l'impact sonore.

1020 La vérification de la conformité s'est faite en fonction de la Note d'instructions 98-01 du ministère de l'Environnement, c'est-à-dire, si je la résume, quarante décibels (40 dB) la nuit, ainsi que quarante-cinq décibels (45 dB) le jour, pour le type d'environnement de la zone d'étude.

1025 Et en ce qui a trait à l'évaluation de l'impact sonore, on a appliqué justement la norme ISO et on a tenu compte, pour certains des points de mesure, parce que c'est pas appliqué partout, ça dépend, certains des points étaient proches de routes numérotées, des routes provinciales, d'autres endroits étaient dans des endroits reculés, avec un environnement sonore plus calme, et à ces endroits-là, on a appliqué le plus dix (10) dB tel que mentionné dans la qualification de l'impact sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Monsieur Leclerc.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1035 Si je comprends bien, quand vous parlez de quarante (40) dB la nuit et quarante-cinq (45 dB) le jour, ça veut dire que, si j'ai bien compris la norme ISO 1996-1:2003, c'est qu'étant donné qu'on est dans un milieu très tranquille, d'après ce que je comprends, c'est que ça aurait dû être dix (10) dB de moins, c'est ça, ou c'est pas ça que je dois comprendre? Par rapport à la norme ISO 1996-1:2003?

1040 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Oui. Donc je vais tenter de répondre. C'est assez technique comme question, là.

1045 C'est qu'en fait la norme ISO, telle que soulevée ici, qu'est-ce qu'elle mentionne, c'est qu'il y a des courbes qui ont été établies entre le niveau sonore et la réaction des gens.

1050 Il y a des courbes qui ont été établies en fonction de certaines situations. Puis ce que dit la norme, c'est que pour certains cas particuliers, comme par exemple pour les endroits ruraux où l'environnement sonore est assez calme, ces courbes-là sont plus ou moins précises, puis pour les rendre, pour qu'elles soient plus représentatives d'une situation, ils viennent les adapter.

1055 Donc par exemple, lorsque l'environnement est calme, on vient additionner dix (10) dB au niveau réel, pour qu'on puisse vraiment utiliser ces mêmes courbes là et déterminer le taux, c'est "highly annoy", HA, c'est les gens qui vont être perturbés par le bruit.

1060 Donc lorsqu'on compare avec la norme de bruit du ministère de l'Environnement, il y a des critères qu'on doit appliquer; on doit déterminer s'il y a des tonalités, dépendant du milieu aussi, parce que, je veux dire, des endroits, supposons des maisons détachées, ça va être quarante-quarante-cinq (40 dB-45 dB), des environnements résidentiels qui sont plus densément peuplés, les normes vont être plus élevées.

Donc c'est fonction aussi de l'environnement, mais c'est une approche qui est différente, c'est une norme qu'on applique avec une procédure spéciale.

1065 Mais ISO, ce qui est soulevé ici, c'est pour déterminer l'impact sonore. Donc c'est différent, puis c'est expliqué dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Donc ça veut dire que si l'impact, l'augmentation du bruit est au-delà de dix (10) dBA, l'impact sonore est calculé comme important? C'est comme ça qu'on doit l'interpréter?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1075 Pour déterminer tout ça, comme je vous dis, c'est mentionné dans l'étude, mais imaginez que vous avez une courbe qui dit que, supposons, à cinquante (50) dBA – je donne des chiffres, j'ai pas la courbe – dix pour cent (10 %) des gens qui vont être perturbés par le bruit, à cinquante-cinq (55) dB, ça va être quinze pour cent (15 %) des gens qui vont être perturbés, donc vous avez une courbe, ça, c'est pour une situation, je dirais, standard.

1080 Ce qu'ils ont remarqué, c'est que dépendant de cas particuliers, par exemple, tel que soulevé ici dans la question, un endroit qui est plus calme, cette courbe-là donne pas les bons résultats.

1085 Le cinquante (50) dB, dans la courbe, donnait supposons dix pour cent (10 %) de gens perturbés, ce cinquante (50) dB-là, à un endroit qui serait calme, va donner plus de gens perturbés.

1090 Pour qu'on puisse vraiment avoir de bons résultats, on dit, bien, c'est pas cinquante (50 dB), c'est cinquante (50 dB) plus dix (10 dB), c'est soixante (60 dB) qu'on va voir dans la courbe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Oui, ça, je comprenais l'explication, mais pour que ce soit complètement clair!

Par exemple, est-ce que des habitations dans la zone d'étude qui sont en milieu relativement tranquille pourraient subir une augmentation du niveau sonore au-delà de dix décibels (10 dB)?

1100

C'est un peu le sens de votre question, j'imagine?

PAR M. YOLAND LECLERC:

1105

Moi, la question, c'est que ce que je comprends de l'article qu'on a ici de monsieur Stephen Keith, en août 2008, qui décrit très bien que dans un milieu rural tranquille, où ce qu'il y a des normes de bruit bas, ce que je comprends du dix (10) dB, c'est qu'on doit considérer ça en moins d'une norme qui pourrait être considérée correcte dans un milieu qui est urbain ou semi-urbain.

1110

Parce qu'il y a vraiment une particularité du fait que le bruit est très bas, et que le moindre bruit, je veux dire, quand on parle de quarante (40) dB, pour une zone semblable, ça peut paraître beaucoup plus haut que ça peut paraître pour une zone où il y a plus de bruit de fond habituellement. C'est ce qui est dit très clairement dans une étude très sérieuse.

1115

Alors quand on parle de quarante (40) dB le jour et quarante-cinq (45 dB) la nuit, est-ce que ça veut dire que pour les endroits dont on parle qui sont très calmes, ça va être le même impact, si on pourrait dire, sonore, que ça pourrait l'être si on était à un autre point par exemple situé près d'un village?

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, en termes de modification avant et après.

1125

On pourrait envoyer la question du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

Comment vous approchez ce genre de problématique là liée aux milieux ruraux?

1130

PAR M. DENIS TALBOT:

Je demanderais à monsieur Dessureault de venir donner son avis sur la question.

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1135

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 Bonjour monsieur.

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1145 D'abord, je dois dire que la façon dont procède Lavalin, c'est une façon standard, qu'on considère acceptable et recevable.

Ils ont fait, par exemple, ils ont suivi un pattern qui correspond plus à un bruit industriel, ce qu'on a aussi souvent accepté.

1150 Dans le cas présent, la question qu'on peut se poser, c'est: est-ce que pour le bruit éolien, parce que cette courbe-là à laquelle fait allusion l'ISO, a été faite à l'origine pour du bruit surtout industriel alors que dans ce cas-là, on a affaire à une courbe de nuisance qui est plus ou moins connue encore, comme je l'ai déjà mentionné dans d'autres commissions. Peut-être que la courbe est différente, la courbe de nuisance, pour le bruit éolien, est différente, plus serrée, de sorte qu'effectivement, peut-être que le critère éventuellement devrait être resserré.

Je sais pas si c'est clair ou si ça embrouille plus qu'autre chose, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Donc le critère serait éventuellement resserré par le ministère?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1165 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Est-ce que c'est le ministère lui-même qui suit cette problématique-là actuellement?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1175 Oui, oui, on suit ça effectivement, parce qu'il y a quand même des problèmes importants en bruit éolien. D'abord, c'est le fait que ce soit très bas, à des niveaux très bas, donc difficile à mesurer.

Et puis en plus que le fait que ce soit dur à mesurer, il y a pas encore, étrangement, même au niveau international, de méthode très précise pour le mesurer, parce que c'est dans les niveaux – le bruit des insectes, des oiseaux vient perturber la mesure.

1180

Et puis par la suite, bien, étant donné qu'il y a pas de méthode standard, c'est assez difficile d'établir un critère quand on n'a pas une façon uniforme de mesurer ça.

1185 En tout cas, c'est deux (2) problématiques. Mais les études qu'on a, comme celle qu'on cite de Eja Pedersen, nous invitent quand même à mettre beaucoup de précautions sur le critère, le quarante (40 dB) qui peut-être n'assure pas une protection du climat sonore aussi dans le cas du bruit éolien, l'équivalent de ce qu'il assure pour le bruit par exemple de nature industrielle.

1190 Par exemple, dans son étude, madame Pedersen, à trente (30) dB, le bruit éolien, il a le même taux de nuisance qu'à quarante (40) dB le bruit industriel. Donc c'est une étude par exemple, c'est une étude, mais c'est une étude quand même de quelqu'un qui a une certaine notoriété là-dedans, sauf qu'elle nous invite, sans en faire une religion, ça nous invite à une certaine prudence.

1195 Puis c'est valable aussi en plus, comme le point de monsieur est important, ce que je viens de vous dire là, c'est surtout valable en milieu rural initialement calme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 Un milieu très peu dense, le milieu rural peu densément peuplé?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1205 C'est ça, complètement calme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Mais concrètement, si éventuellement vous resserrez des critères, ça veut dire que ça s'appliquerait même aux parcs éoliens existants, parce qu'il y a pas de droits acquis à polluer.

1215 C'est quoi la marge de manoeuvre du ministère dans un cas comme ça?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1220 Bon, il y a une particularité aussi, c'est que, bon, à venir jusqu'à tout récemment quand même, des parcs éoliens, en Gaspésie, ils étaient quand même assez loin des zones habitées. Là, les plus récents projets s'approchent des zones habitées.

1225 Ça fait qu'effectivement, ce cas-là devient plus évident.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Parce que si jamais vous resserrez les normes, les mesures d'atténuation, ce serait quoi dans un parc existant à ce moment-là? Si vous dites oui, l'impact s'en vient significatif, compte tenu de la tranquillité initiale?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1230 Ce problème-là existe pour tous les resserrements de normes partout. Il y a des délais, les projets éoliens qui ont déjà été autorisés, l'ont été sous certaines conditions, j'imagine que ces conditions-là peuvent durer un certain temps jusqu'à ce que les contrôles soient terminés.

1235 Par la suite, par exemple, c'est important par exemple de tenir compte de cette problématique-là pour les projets qui sont pas encore construits et ceux qui vont venir à terme un jour, bien, peut-être revitaliser à nouveau, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Leclerc!

PAR M. YOLAND LECLERC:

1245 Disons que c'est un peu technique, là, mais disons, quand je considère cet article-là de monsieur Keith et associés, puis qu'on dit que dans un milieu rural, il faut considérer dix (10) dB de moins par rapport au même impact, ça veut tu dire, ça, d'après ce que je comprends, que si on va aussi dans l'étude de madame Pedersen, qu'on devrait dire trente (30 dB), ce serait plus sûr, puis si on enlève dix (10 dB), ça serait encore mieux, par rapport au milieu rural tranquille, c'est tu ça que j'entends?

1250

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1255 Bien tantôt, monsieur Meunier disait là-dessus, je suis d'accord, c'est qu'il y a le critère, la norme, puis il y a la façon d'évaluer les impacts.

Quand il évalue les impacts, c'est déjà quelque chose de connu qu'en milieu rural, il rajoute une pénalité selon l'ISO de dix (10 dB).

1260 Dans le cas éolien, ce que je vous parle, c'est que non seulement cette pénalité-là, mais la courbe elle-même serait peut-être, dans le cas de l'éolien, plus serrée. Parce que ça correspond, dans la norme ISO, si je me souviens bien, une norme qui va, le taux de nuisance en fonction du niveau sonore, dans le cas de l'éolien, serait plus serré.

1265 Mais l'exemple que je donne, que je vais remettre à la Commission d'ailleurs, j'ai
plusieurs petits exemples en milieu rural, éolien, à partir de l'étude de madame Pedersen, qui
montrent par exemple qu'à trente (30) dB, c'est quoi le taux de perception, c'est quoi le taux de
gens qui se considèrent, c'est HA, "highly annoy", c'est-à-dire hautement gênés ou ennuyés ou
dérangés, sont équivalents à quarante (40) dB. Ça fait que ça fait quand même une bonne
différence.

1270 Aussi, c'est quelque chose, c'est sûr que j'ai été faire des premières mesures à Baie-des-
Sables pour essayer de mettre au point une méthode, puis c'est quelque chose que j'avoue avoir
un peu – j'ai quand même fait plusieurs mesures de bruit, puis c'est dur à expliquer pourquoi,
1275 mais il y a un phénomène, le bruit éolien de nuit, dans les endroits tranquilles – intuitivement, si
vous m'aviez demandé quel niveau sonore, j'aurais mis plus fort que ce que je mesurais. Il y a
quand même quelque chose de spécifique.

Puis c'est ça qui ressort dans cette étude-là effectivement.

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce sont des bruits différents du bruit naturel ambiant, donc ils se remarquent.

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1285 C'est ça. C'est un type de bruit qui a ses spécificités.

Puis il y a d'autres affaires. L'étude est assez volumineuse, il y a quand même beaucoup
de choses, mais en tout cas, les principaux constats, c'est ça.

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dessureault, ainsi que monsieur Leclerc, vous avez mentionné deux (2)
études, chacun une étude, est-ce qu'il serait possible de remettre ça à l'arrière de la salle à
1295 madame Boutin, la référence bibliographique exacte de chacune des deux (2) études s'il vous
plaît?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1300 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leclerc.

1305

PAR M. YOLAND LECLERC:

1310 J'aurais une autre question. C'est que monsieur Talbot, si je me trompe pas, vous disiez hier qu'il y avait eu des suivis de faits à Baie-des-Sables par rapport aux impacts sonores ou aux nuisances sonores parmi les résidents, tout ça.

Puis ce que je me rappelle, c'est que ça avait été assez positif, ce que vous aviez dit. En tout cas, ce que je me rappelle, là.

1315 Mais je trouve ça très vague comme affirmation. Est-ce qu'il y aurait moyen de savoir justement combien de personnes, à quelle distance ces personnes-là étaient des éoliennes, etc., à savoir quel était le niveau de bruit initial versus le niveau de bruit au niveau du suivi sonore, ce genre de choses là? Versus l'échantillonnage, parce qu'il y a toutes sortes de façons de faire des études.

1320 Je serais curieux d'avoir le détail de ces études-là, pour savoir ce que vous vouliez dire par plutôt positif.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Très bien. Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

1330 Moi, ce que j'ai en main, c'est les sommaires de programmes de suivi qui ont été réalisés en 2007 et 2008 à Baie-des-Sables, et à 2008 au Parc éolien de l'Anse-à-Valleau.

1335 Ça nous dit, en fait c'est des résultats que je peux présenter. Le rapport de suivi comme tel est propriété du promoteur.

Cependant, le promoteur nous a autorisés à divulguer le sommaire de ces résultats, OK!

1340 Bien, comme je vous disais hier, la conclusion, c'est que le suivi du climat sonore aux environs du Parc éolien de Baie-des-Sables, ça permet de démontrer que ça respecte les critères de la Note d'instructions 98-01 du MDDEP, qu'il y avait pas de contribution significative des éoliennes aux points qui ont été mesurés par rapport au bruit ambiant.

1345 Puis qu'il y avait pas de contribution significative de sons de basse fréquence non plus par rapport aux sons de basse fréquence du milieu ambiant.

Essentiellement, il y a eu une plainte qui a été signalée, puis la vérification faite sur place a montré que c'était pas fondé.

1350 Mais globalement, on parle de taux de satisfaction quand même très élevé pour l'ensemble des gens.

1355 "Le sondage estival a permis de réaliser cent soixante-sept (167) entrevues. La très grande majorité des résidents, quatre-vingt-huit pour cent (88 %), considère que l'implantation des éoliennes a eu peu, sinon pas du tout d'impacts sur la qualité de l'environnement sonore de leur résidence.

"La très grande majorité des résidents, quatre-vingt-dix pour cent (90 %), considère que le bruit des éoliennes est acceptable."

1360 On parle de résidents qui sont à des distances variables des éoliennes, certains sont plus rapprochés, la distance minimale étant de l'ordre de quatre cents mètres (400 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 À Baie-des-Sables, quatre cents mètres (400 m) minimum, OK.

Monsieur Leclerc!

PAR M. YOLAND LECLERC:

1370 Disons que j'aurais aimé savoir plus sur le nombre de personnes, les cent soixante-sept (167) personnes, à quelle distance étaient ces personnes-là.

1375 Parce que quand on parle à quatre-vingt-huit pour cent (88 %), je me dis, combien était de pourcentage de ces personnes-là à mille mètres (1000 m), à quinze cents (1500 m), etc., etc.

Je veux dire, c'est assez difficile de se faire une opinion par rapport aux nuisances sonores.

1380 Puis par rapport au fait qu'on sait pas à quelle distance les gens interrogés étaient de la source.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Monsieur Talbot, serait-il possible de vérifier si nous pourrions obtenir plus de détails sur le suivi sonore dans le sens des demandes de monsieur Leclerc, à savoir, c'était quoi les distances par exemple, est-ce qu'il y avait des groupes de distance par exemple, beaucoup de gens proches, beaucoup de gens éloignés, pour avoir un petit peu plus de détails?

1390 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui monsieur le Président, d'accord. Je vais faire une vérification, mais selon moi, c'est quand même un suivi qui a été fait à partir de points sensibles. Parce que lorsque l'inventaire du climat sonore est fait, dans un premier temps, les simulations sont faites à partir de points sensibles, donc des points qui sont susceptibles de subir des impacts.

Et c'est à ces mêmes points là qu'on va vérifier, qu'on va faire les sondages. Mais je peux faire une vérification quand même.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous confirmer ça, puis on pourra vérifier par exemple demain après-midi?

1405 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Ça peut être difficile de rejoindre le promoteur par rapport à tout ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 OK. Mais ce qu'on va faire dans un cas de même, donc ça peut prendre quelques jours de vérification, la Commission va faire un suivi pour essayer, autrement dit, d'obtenir le plus de détails possible.

Lorsqu'on aura obtenu les renseignements, donc dans les prochains jours, nous allons immédiatement les mettre en ligne.

Même on pourra aussi s'arranger de communiquer directement avec vous, du côté de la Commission, vu que c'est une demande spécifique de votre part, pour qu'on vous informe très rapidement, oui, les données vont être mises en ligne incessamment. Ça vous irait?

1420 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Oui.

1425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1430 Monsieur le Président, monsieur Meunier aurait peut-être un complément d'information aussi, si vous êtes intéressé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Oui, allez-y.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1440 Si vous le permettez, c'est au niveau de l'étude de madame Pedersen, l'étude suédoise qui a été soulevée par monsieur Dessureault, concernant la réaction des gens face au bruit éolien.

1445 Dans un premier temps, c'est une étude qui a été déposée quand même assez récemment, mais par contre, elle portait sur des parcs éoliens qui dataient des années 90.

1450 Donc comme tout le monde le sait, le domaine éolien, c'est un domaine qui évolue quand même assez rapidement; l'un des points qui était soulevé, c'est que l'aspect visuel était très important, puis cet aspect-là a été, à mon avis, particulièrement changé. La façon d'aménager les parcs est très différente.

1455 Même madame Pedersen se garde bien de donner des indications, à savoir de réduire la norme, parce qu'en Suède, la norme de bruit, c'est quarante (40) dBA aussi. Donc elle se garde bien, elle suggère plutôt que les parcs soient bien intégrés, que les gens participent au niveau de son implantation. C'est dans sa conclusion.

1460 Par ailleurs, je dois souligner que si on veut comparer, si on veut, avec des projets industriels ou une usine qui fonctionnerait par exemple vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), la majorité des cas, c'est un bruit qui est constant.

1465 Dans le domaine éolien, on n'arrête pas de parler de la norme de quarante (40) dB, sauf que c'est la situation maximale avec le parc fonctionnant à cent pour cent (100 %) qu'on vient vérifier pour voir si ça fait quarante (40). Mais à long terme, ça fait pas quarante (40) dB à tous les jours continuellement, ça fluctue beaucoup.

1470 La production d'un parc n'est pas à cent pour cent (100 %), c'est une fraction qui est beaucoup moindre que ça. Donc le quarante (40) dB, contrairement à d'autres situations qui pourraient être industrielles, qui est en continue, c'est pas la même situation dans le domaine éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie pour la précision.

1475

MICHEL VACHON

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Nous allons maintenant inviter monsieur Michel Vachon.

Bonjour monsieur.

PAR M. MICHEL VACHON:

1485 Bonjour monsieur le Président, bonjour madame la Commissaire.

1490 Alors justement, ma question concerne justement cette étude-là qui a paru en 2009, en août 2009, alors peut-être qu'on pourrait avoir les conclusions de cette étude-là. Tout à l'heure monsieur Meunier en faisait état, monsieur Dessureault en a fait état aussi, concernant les études, concernant l'étude de madame Pedersen donc qui a paru dans Journal of the Acoustical Society of America, donc un journal très coté aux États-Unis sur l'acoustique, si on peut dire.

1495 Donc est-ce qu'on pourrait avoir les conclusions de cette étude-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, est-ce que vous les avez entre les mains?

PAR M. MICHEL VACHON:

Je les ai, je peux vous en donner quelques-unes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Parce qu'il faut vérifier les droits d'auteur. Parce que les commissions du BAPE ne peuvent pas mettre en ligne des documents protégés par les droits d'auteur, vous comprenez.

1510 Ça veut dire que c'est des documents qui se vendent, par exemple, il y a beaucoup de revues scientifiques, donc il faut payer pour avoir l'article.

1515 Mais ce que les commissions font dans des situations comme ça, elles peuvent se procurer l'article s'il est pas disponible autrement, et elles vont l'utiliser en référence bibliographique. Donc l'article n'est pas mis en ligne, mais l'article est considéré par la Commission dans son analyse.

Alors j'ignore actuellement le statut de cet article-là, s'il peut être diffusé ou pas. Donc je peux pas répondre à cette question-là sans avoir vu les questions des droits d'auteur liées à l'article.

1520

PAR M. MICHEL VACHON:

OK, OK. Bon écoutez, je sais pas trop comment traiter ça moi-même, là!

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez toujours nous la lire, la conclusion. Vous l'avez, mais vous comprenez, au niveau diffusion sur Internet et dans nos centres de consultation, nous devons respecter les droits d'auteur.

1530

PAR M. MICHEL VACHON:

Oui, tout à fait. Alors écoutez, permettez-moi de préciser que c'est une étude qui a été faite aux Pays-Bas auprès de sept cent vingt-cinq (725) répondants, donc c'est pas deux-trois (2-3). C'est par madame Pedersen qui est très connue, dans le fond, c'est une notoriété mondiale.

1535

Alors quelques conclusions dont celles-ci!

1540

"Le bruit des éoliennes est plus dérangeant que le bruit d'autres sources à des niveaux sonores équivalents."

Alors ça, c'est une première conclusion, puis on a déjà parlé de cela.

1545

"Comme les avions, les éoliennes sont des sources de bruit surélevées, visibles de loin, ce qui augmente la perception qu'elles envahissent visuellement et auditivement l'espace privé."

Voilà une autre conclusion.

1550

"Le bruit des éoliennes varie de façon imprévisible – donc ça ne fonctionne pas toujours bien entendu – mais il est plus présent la nuit, ce qui renforce l'idée que les conditions nocturnes sont cruciales pour les accommodations liées au bruit."

Ça, ça me paraît tout à fait important de préciser.

1555

Et dernière conclusion, c'est:

1560 "Le fait de bénéficier économiquement d'une éolienne influence grandement la perception du bruit comme étant une nuisance, c'est-à-dire que les gens qui profitent de retombées économiques directes des éoliennes sont moins dérangés par le bruit.

1565 "L'inverse, le ressentiment face à un voisin qui s'enrichit des éoliennes augmente la perception de nuisance du bruit, ce qui creuse davantage le fossé entre ceux qui bénéficient financièrement des éoliennes et qui se disent moins dérangés par le bruit et ceux qui ne bénéficient pas financièrement des éoliennes mais qui sont dérangés par le bruit."

Donc voilà en gros les quelques conclusions de l'étude qui a paru dans le fond en août 2009 dans ce Journal of the Acoustical Society of America.

1570 Alors peut-être ma question, monsieur le Président, serait: considérant cette nouvelle étude scientifique;

1575 Considérant le nombre élevé de résidents situés dans le parc et qui sont contre le projet, on peut les évaluer autour de cinquante pour cent (50 %). Et là, c'est pas une évaluation de touristes qui passent, c'est une évaluation de résidents et des chiffres qui sont tirés de la dernière élection municipale qui a eu lieu dimanche dernier.

1580 Je peux vous dire que quarante-huit pour cent (48 %) des résidents ont voté pour un candidat qui s'est affiché, c'est moi-même, contre les éoliennes. Alors ça, c'est quarante-huit pour cent (48 %). C'est soixante-dix-neuf (79) qui ont voté pour moi, moi qui me suis affiché carrément contre ce projet-là, et quatre-vingt-cinq (85), dans le district numéro 2, qui ont voté pour monsieur Langlois qui s'était affiché pour les éoliennes.

1585 Donc là, pour moi, c'est quand même important de le souligner. Donc une forte quantité de gens se sont affichés dans le district numéro 2, qui est le district d'implantation des éoliennes à Saint-Ferdinand.

1590 Alors compte tenu de cela, est-ce qu'il est déraisonnable, monsieur le Président, de demander que l'on tienne compte des conclusions de cette nouvelle étude pour fixer les distances séparatrices entre les éoliennes et les résidences? Voilà ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Alors nous allons adresser la question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

1600 Non, pour l'instant, tel que ça a été demandé dans la directive qu'on a adressée au promoteur, c'est les critères qui sont en vigueur qui sont utilisés.

On change pas comme ça en cours de route. C'est sûr qu'éventuellement, il y aura peut-être une évolution dans les critères qui sera justifiée par d'autres études supplémentaires, mais on n'en est pas là. Peut-être que Mario Dessureault peut ajouter quelque chose par rapport à ça?

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dessureault n'a rien à ajouter par rapport à ça!

1610

Donc monsieur Vachon!

PAR M. MICHEL VACHON:

Écoutez, je suis tenté d'invoquer le principe de précaution, principe du développement durable, dans cette situation-là. Alors que des études scientifiques qui viennent de paraître, dans le fond, qui sont de notoriété, d'une personne qui est de notoriété mondiale, reconnue comme étant une spécialiste, qui dit que vraiment, des gens sont dérangés à des niveaux de bruit que d'autres sources de bruit ne dérangent pas. Alors je suis un peu étonné.

1615

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

PAR M. MICHEL VACHON:

1625

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630

Mais soyez assuré, nous allons obtenir les références, la Commission, elle, va prendre connaissance de l'étude de madame Pedersen.

1635

Ensuite de ça, bien entendu, la seconde partie de l'audience publique sert à entendre les préoccupations, et la Commission va analyser cette problématique-là, comme tous les enjeux qui auront été identifiés.

Alors vous pouvez être assuré qu'en fonction – le BAPE est avant tout là pour faire des analyses en fonction des préoccupations des participants.

1640

PAR M. MICHEL VACHON:

Excellent, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

C'est moi qui vous remercie.

1650

ANDRÉ BOUILLON

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Je vais maintenant inviter monsieur André Bouillon.

Bonjour monsieur.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1660

Monsieur le Président, madame la Commissaire!

1665

Je vais poser une première question en rapport avec l'aérodrome ou l'aéroport de Saint-Ferdinand. Il s'agit d'une piste orientée, qui est au nord du lac, piste orientée nord-est-sud-ouest, et elle est localisée à une altitude de mille cinquante pieds (1050 pi), c'est-à-dire aux alentours de trois cent dix mètres (310 m).

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bouillon, je vais vous arrêter un petit instant!

1675

Est-ce que vous auriez de votre côté une image où on pourrait situer la fameuse piste? Parce que j'ai regardé sur une figure, je crois qu'elle est hors du cadre ou je l'ai pas remarquée, en tout cas, sur la figure. On pourrait mieux comprendre votre explication préliminaire pour votre question.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1680

De mon côté, je fais référence à des descriptions qui sont faites dans le répertoire des aérodromes, dans le document du Répertoire des aérodromes de NAV-Canada.

1685

Alors la piste est localisée au nord-est du lac William. Si j'avais un pointeur, je pourrais l'indiquer, à moins que vous-même, vous la connaissiez.

On la voit sur cette image, effectivement. Il s'agit du petit trait noir où le curseur se trouve, elle est orientée donc nord-est-sud-ouest. Quand je parle du sud-ouest, c'est la piste 23, orientée à deux cent trente degrés (230 °) par rapport à la rose des vents.

1690

Alors le promoteur a prévu, dans l'axe de cette piste-là, l'implantation de trois (3) éoliennes qui portent les numéros AG 39, 40 et 41.

1695

Par ailleurs, il nous a déjà fait mention qu'il disposait de neuf (9) sites alternatifs autre part dans la zone d'étude.

1700

Alors ma question est peut-être à deux (2) volets. D'une part, afin de contrer le risque de collision avec des aéronefs, est-ce que le promoteur a envisagé de doter ces éoliennes de système anticollision et, j'utilise une anagramme anglaise, le TCAS qu'on appelle Traffic Collision Avoidance System?

1705

Alors les TCAS sont des systèmes dont sont dotés les avions de plus de dix-neuf (19) passagers au Canada, et ces systèmes visent à éviter les collisions entre avions, mais les éoliennes étant suffisamment hautes, j'imagine qu'on pourrait doter les éoliennes dans l'axe d'une piste de tels équipements.

1710

Et question subsidiaire: pourquoi, alors qu'il y a neuf (9) sites alternatifs, ces trois (3) éoliennes qui se trouvent en droite ligne avec la piste, sont-elles retenues?

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous allons diriger la question à monsieur Yelle.

1715

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, il y a plusieurs éléments d'information ici, et Transports Canada, on a soumis la carte d'implantation à Transports Canada pour évidemment obtenir leur avis sur l'implantation du parc.

1720

Au niveau de ces trois (3) éoliennes-là en particulier, il y avait, au début, une certaine inquiétude de leur part, justement parce qu'elles sont évidemment un peu dans l'axe de la piste d'atterrissage. Ce qu'on leur a proposé, c'est de baisser la hauteur des éoliennes, de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) à quatre-vingt-cinq mètres (85 m).

1725

Donc quand on parlait un peu plus tôt qu'il y avait différentes hauteurs pour les éoliennes, c'était au niveau, il y avait deux (2) possibilités, donc quatre-vingt-cinq mètres (85 m) et quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), on se gardait la possibilité d'avoir certaines éoliennes à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m). Mais on a certaines éoliennes ici que volontairement, on va garder à quatre-vingt-cinq mètres (85 m). Ces trois (3)-là en font partie.

1730 Ensuite de ça, l'ensemble des éoliennes, l'implantation a été envoyée récemment à Transports Canada et à NAV-Canada pour qu'ils puissent déterminer les techniques de balisage des éoliennes, pour évidemment les avions qui vont être en vol. Donc à ce niveau-là, on a déjà des résultats préliminaires, puis il va y avoir un balisage lumineux qui va être fait sur certaines éoliennes.

1735 On suppose qu'une des éoliennes de ce groupe-là va en faire partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 La réponse de Transports Canada, vous ne l'avez pas encore obtenue, c'est ça, le commentaire, ou l'avis final de Transports Canada?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1745 Pour le balisage, on a un avis préliminaire, mais c'est pas l'avis final, il n'est pas public encore, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Donc pour l'instant, il serait pas question du genre de balise anticollision ou d'évitement.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1755 Non monsieur le Président. En fait, je connais bien les normes eu égard aux aérodromes, on prescrit des surfaces où on ne peut pas implanter d'objets en hauteur au-delà d'une certaine altitude par rapport au niveau du sol de l'aérodrome en cause, et ces surfaces-là qu'on appelle des surfaces horizontales mesurent quatre kilomètres (4 km) et elles sont centrées sur l'aérodrome, l'aéroport ou les pistes en cause.

1760 Ces éoliennes-là se trouvent au-delà de cette distance, ça devrait répondre aux normes de NAV-Canada à cet égard.

1765 Mais ma question porte sur le risque potentiel. Vous savez, on peut passer sur une lumière jaune, on a le droit, mais c'est pas une attitude que je préconiserais auprès des conducteurs. Et à cet égard, ma question, c'est: pourquoi ces trois (3) éoliennes à cet endroit, alors qu'il y a neuf (9) sites alternatifs, et on pourrait nous les montrer, ils sont localisés fort loin de l'axe?

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 Nous allons poser la question à monsieur Yelle.

Il est possible que vous ne soyez pas satisfait de la réponse de monsieur Yelle, c'est légitime, mais si vous avez des préoccupations, alors l'occasion rêvée...

1775

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Je vous en ferai part lors de mon mémoire.

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

... pour nous en faire part, c'est en deuxième partie de l'audience publique.

Monsieur Yelle.

1785

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, pour l'instant, justement, en fonction de la réponse qu'on avait eue de Transports Canada, on était quand même confiants avec les systèmes de balisage qui étaient en place. Donc c'est pour ça qu'on a continué pour l'instant d'utiliser ces trois (3) éoliennes-là.

1790

On vous avait montré un peu plus tôt la carte d'implantation, les restrictions qu'on avait, donc c'est trois (3) sites intéressants quand même au niveau de la ressource éolienne, puis l'implantation est quand même, c'est quand même un tout, les cinquante (50) éoliennes qui ont été choisies ensemble.

1795

Donc pour l'instant, on était confortables avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

Donc la réponse est très claire, je vous remercie.

Ça vous va, monsieur Bouillon?

1805

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

J'aurais une deuxième question sur un tout autre sujet.

Je précise que je suis le père d'un enfant autiste. Les personnes autistes présentent des troubles de comportement qui sont reliés souvent à des objets tournants, les ventilateurs, les toupies, etc.

1810

Cet aspect de l'autisme est décrit notamment dans des documents officiels qu'on appelle le DSM-IV – le chiffre 4 est en chiffres romains pour ceux qui voudraient chercher cet ouvrage –

1815 ça s'intitule, c'est en anglais Diagnostic and Synopsis of Mental Disorders, et le IV, c'est parce qu'on en est à la quatrième version depuis que cet outil existe en milieu psychiatrique.

Alors quant aux troubles de comportement des autistes par rapport à des objets qui tournent, rien dans l'étude d'impact ne fait mention de cette problématique qui, je le précise, n'est pas reliée aux effets stroboscopiques, ni au bruit des éoliennes, mais bien au fait tout à fait simple qu'une éolienne, ça tourne.

Ma question est la suivante! Est-il de l'intention du promoteur de documenter cet impact ou d'assurer un suivi à l'égard des personnes autistes résidant à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Écoutez, cette question-là nous avait été posée lors de la séance d'information. Donc depuis, évidemment, on avait demandé à SNC-Lavalin de faire une étude un peu plus exhaustive du sujet. C'est un sujet qui nous a touchés lors de la séance d'information, qui a attiré notre attention.

Donc je vais peut-être vous montrer, on a trois (3) PowerPoint qui résument un peu ce qu'on a découvert.

On n'a pas trouvé d'étude qui faisait un lien direct entre la présence d'un parc éolien et l'autisme.

Je vais laisser monsieur Demers vous expliquer un peu plus en détail ça. Je ferai peut-être un commentaire par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Demers!

PAR M. ROBERT DEMERS:

Donc voilà, la première étape a été de consulter ce qui pouvait être disponible au niveau consultation par les moyens électroniques.

Il y a eu aussi des discussions avec l'Association des autistes au niveau du Québec. On a aussi regardé qu'est-ce qui pouvait se passer à l'extérieur du Québec, soit au niveau canadien,

au niveau américain, et même européen où il y a des parcs éoliens qui fonctionnent là-bas depuis plusieurs années.

1860

Donc voilà le portrait de la situation qu'on a. C'est qu'au niveau de l'autisme, les principales sources de dérangement pour les personnes autistes qui nous ont été identifiées, c'est les mouvements répétitifs, comme un ventilateur, une toupie, des bruits intenses de volume changeant abruptement ou de hautes fréquences, comme une balayeuse entre autres.

1865

L'autisme versus rotation stroboscopique, si on fait un peu plus référence, effets sur la santé, les consultations effectuées nous démontrent qu'aucune étude traitant de l'impact de la rotation des pales ou des effets stroboscopiques n'a encore été réalisée jusqu'à aujourd'hui sur l'autisme.

1870

Il n'y a pas de données concernant les effets stroboscopiques ou la rotation des pales causés par les éoliennes face aux enfants autistes.

1875

Et vous avez là plusieurs sources dont l'Agence de santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent, l'Institut national de la santé publique, la Fédération québécoise de l'autisme et autres troubles envahissants du comportement, Énergie canadienne éolienne.

1880

Et vous avez la toute dernière, on a eu une réponse qui nous est arrivée hier, avec l'Association européenne d'énergie éolienne qu'eux autres ont l'ensemble de l'Europe, puis ils ont fait une recherche pour nous dans les différentes langues sur lesquelles on pouvait avoir, exemple, en Hollande, en Allemagne, ainsi de suite, où on pourrait avoir des articles ou des données là-dessus, et à nulle part, il y a rien qui existe pour démontrer qu'il y a un effet quelconque entre les deux (2).

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

J'enverrais la question au ministère de la Santé!

1890

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Donc à propos de la littérature scientifique, de notre côté, c'est la même chose. Il n'y a pas eu de littérature qu'on a pu déceler au niveau de l'autisme.

1895

Mais je voudrais juste une précision auprès de monsieur, à savoir, il semble préoccupé, pas nécessairement sur les effets stroboscopiques, mais c'est bien plus au niveau des impacts comportementaux, j'aimerais avoir une précision s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1900 C'est exact. Bon, on n'est pas dans le domaine de la santé. Un enfant autiste ne va pas tomber malade parce qu'il voit une éolienne tourner. Sauf qu'ils sont fascinés, obnubilés par les mouvements répétitifs d'objets qui tournent. À partir du moment où on a un ventilateur, une toupie, on peut, dans un milieu familial, contrôler ces éléments-là, à la rigueur les retirer s'il le faut. On peut doubler ça de thérapie, bon, etc.

1905 Mais à partir du moment où un autiste résidant près ou dans une zone d'étude où il y a de nombreuses éoliennes implantées, devient fasciné par ces objets, on vient nuire éventuellement à ses capacités d'apprentissage de par le fait qu'il est obnubilé, fasciné, littéralement indécrochable de ces éléments-là.

1910 Ça n'a rien à voir avec l'effet stroboscopique qui a déjà été documenté. Ils sont obnubilés par les objets qui tournent, ils sont fascinés par ça.

1915 Connaissant un autiste, le mien, et connaissant plusieurs familles, cette dimension-là est particulièrement présente; elle est même un des éléments du spectre autistique documenté par le DSM-IV.

1920 Je comprends qu'il y a peu ou pas d'études, je trouve ça malheureux, mais ça fera l'objet d'un mémoire, mais je pense qu'on devrait documenter cet aspect-là éventuellement pour que des études soient faites par des professionnels de la santé dans ce domaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Très bien, nous vous remercions. Alors nous allons attendre un mémoire de votre part.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1930 Monsieur le Président, juste un complément d'information! Par contre, c'est justement un sujet qui a été apporté, si on veut, le comité de suivi en a été au courant, donc c'est certain que de ce côté-là, le comité de suivi va pouvoir peut-être faire au moins un suivi de votre cas particulier, si ça peut vous intéresser, là-dessus.

1935 Donc on a quand même une certaine volonté d'avoir le maximum d'information possible là-dessus, et d'en faire profiter les autres par la suite.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Merci monsieur.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie.

1945 Nous allons faire une pause, il est quatorze heures cinquante-cinq (14 h 55), nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, pour reprendre à quinze heures dix (15 h 10).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1950

**REPRISE DE LA SÉANCE
DENIS BAZIN**

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons inviter notre prochain participant inscrit, monsieur Denis Bazin.

1960

Bonjour monsieur Bazin.

PAR M. DENIS BAZIN:

1965

Bonjour. Moi, ma question, Hydro-Québec a fait mention dans l'étude d'impact de la MRC de L'Érable que la MRC de L'Érable est plutôt épargnée par les infrastructures électriques d'Hydro-Québec.

1970

Ils savent qu'il y aura une ligne électrique de cent vingt kilovolts (120 kV) ou plus, puisqu'ils admettent que nous avons été épargnés jusqu'ici par les infrastructures électriques.

Ils admettent par le fait même qu'une ligne électrique de cette envergure aura certainement un impact sur l'environnement, le paysage, la qualité de vie de la population de la MRC.

1975

Pourquoi alors on n'en a pas fait mention dans l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Alors nous allons diriger la question tout d'abord à monsieur Yelle et nous pourrons la transférer éventuellement à monsieur Talbot ainsi qu'à Hydro-Québec.

Monsieur Yelle.

1985

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Pour la ligne de cent vingt kilovolts (120 kV), il faut rappeler que c'est Hydro-Québec qui va s'occuper de la construction. Je pense que monsieur Demers a une autre information qu'il voudrait ajouter, je vais lui laisser la parole.

1990

PAR M. ROBERT DEMERS:

En fait, monsieur le Président, j'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que c'est de la responsabilité d'Hydro-Québec.

1995 Nous, on traite des impacts du projet éolien, des lignes de raccordement des éoliennes entre elles et le poste ou la station qui va permettre de relever le voltage de notre parc éolien en fonction de la ligne qui va accueillir, la ligne d'accueil, si vous voulez, d'Hydro-Québec.

2000 Donc on n'a aucun contrôle sur Hydro-Québec tant qu'à la localisation des corridors, localisation de la ligne et les impacts. Ça, ça fait l'objet d'un autre type d'étude selon, si vous voulez, le voltage de la ligne. C'est soit une étude d'impact ou soit une évaluation environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Par contre, je lance une sous-question là-dessus, bon, vous avez pas le contrôle sur le choix de tracé par Hydro-Québec, mais relativement aux interconnexions, c'est-à-dire avec votre poste de raccordement électrique, est-ce que la localisation de votre poste de raccordement, est-ce que ça s'est fait en collaboration avec Hydro-Québec ou c'est essentiellement, de votre côté, en fonction de minimaliser les lignes qui s'en iraient des éoliennes jusqu'au poste de raccordement?

De quelle façon ça se fait, cet exercice-là?

2015 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, le poste de transformation, sa position grossière a été décidée justement en fonction d'avoir une position centrale qui va être le plus facile de relier pour l'ensemble des éoliennes.

2020 Donc oui évidemment, le parc est assez grand, est assez dispersé, ce qui fait qu'on a essayé de trouver la situation, au niveau du promoteur je dis, la situation la plus pratique pour la position du poste de transformation.

2025 Ensuite, il y a un ajustement plus fin qui a été fait avec le propriétaire foncier sur lequel le poste de transformation va être situé et aussi un peu de concert avec Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Donc vous avez discuté avec Hydro-Québec pour la localisation?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2035 Pour la localisation, si on veut, fine. On savait à peu près où est-ce qu'on allait la mettre, sur quel terrain, à savoir si c'était à un endroit ou un autre, il y a eu deux (2) options qui ont été évaluées avec Hydro-Québec; Hydro-Québec a donné une information là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Très bien, je vous remercie.

Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, comment se fait-il que la ligne et le poste ne font pas partie d'une étude coordonnée?

2045 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, comme dans le cas de tous les autres projets éoliens, le ministre considérait que c'était des projets distincts. Il s'agit de promoteurs distincts, comme ça a été dit effectivement.

2050 Et puis les lignes, soit à cent vingt (120 kV) ou à deux cent trente (230 kV), tout ce qui est en bas de trois cent quinze (315) kV, finalement, ça nécessite simplement l'obtention d'un article 22 en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est donc la Direction régionale qui reçoit l'évaluation environnementale qui est quand même faite par Hydro-Québec et qui finalement autorise ces projets-là.

2055 Il faut dire que par ailleurs, dans certains autres projets, il y avait des lignes d'alimentation de parcs éoliens qui servaient à alimenter plusieurs parcs éoliens, ça fait que ça devenait d'autant plus compliqué à ce moment-là de faire une évaluation globale.

2060 C'est vraiment la décision qui est prise par le ministère, en vertu de la loi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Désilets, du côté d'Hydro-Québec, donc vous examinez le projet de raccordement, c'est une ligne à cent vingt (120) kV, qu'est-ce que vous pouvez nous donner comme information et quelle est la documentation qui est disponible relativement au projet de raccordement?

2070 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Oui, monsieur le Président. Je dirais que dans un premier temps, ce que je peux mentionner à ce stade-ci, c'est qu'Hydro-Québec est actuellement en cours de réalisation de son étude d'évaluation environnementale.

2075 Hydro-Québec amorce une démarche de consultation publique qui comporte trois (3) étapes, pour justement parvenir à obtenir les autorisations environnementales.

2080 Il y a eu une première étape qui s'est déroulée en février dernier, c'est-à-dire en février 2009. C'est une démarche à l'intérieur de laquelle il y a eu une première rencontre qui a été effectuée avec des intervenants régionaux qui ont été consultés, de façon à définir une zone d'étude.

2085 C'est-à-dire que c'est au cours de ces premières rencontres-là avec les municipalités, MRC, les organismes représentants du secteur agricole et forestier notamment, les organismes de développement économique, il y a donc eu une première démarche au cours de laquelle les préoccupations du milieu ont commencé à être recueillies.

2090 Ça a permis de définir une zone d'étude et de publier une première brochure, un premier document qui s'appelle "Information générale". Ce document-là est un document public qui est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec.

2095 Et il y a un calendrier de réalisation en fait de tout le processus de consultation qui est fourni dans ce document-là.

2100 Alors donc les informations – actuellement, Hydro-Québec est en train de poursuivre ses études pour définir les tracés. Ces études-là sont en cours, et on va revenir sur le terrain dès janvier 2010 pour notre seconde étape de consultation au cours de laquelle on va pouvoir présenter les variantes de tracés au public concerné. Ça inclut évidemment les gens que j'ai mentionnés tantôt et également les propriétaires et les citoyens en général.

2105 Suite à cette rencontre-là, on va publier également un autre document qui va s'appeler "Information et consultation", suite donc à cette deuxième étape de consultation publique qui aura lieu, comme je mentionnais tantôt, en janvier.

Et finalement, il y aura une troisième étape après l'analyse des préoccupations du milieu encore concernant le choix des tracés et tout ça, pour parvenir au choix final du tracé.

2110 Et il y aura également donc le choix du tracé qui se fait seulement à la troisième étape.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Donc le feuillet d'information que vous mentionnez, c'est le feuillet d'information qui date de février 2009, c'est bien celui-là?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2120 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il n'y a pas de nouveaux feuillets de publiés jusqu'à maintenant?

2125 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Il y a pas de nouveau feuillet qui est publié encore. Le prochain feuillet va être publié après l'étape de consultation avec le public sur les tracés, sur le choix des tracés.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2135 Pour prendre le lien Internet de votre feuillet, pour éventuellement, la Commission pourra le mettre en hyperlien sur son site Internet, pour les gens qui voudraient pouvoir, en tout cas on peut le faire nous-mêmes, c'est un site qui est facile à repérer bien entendu, le site d'Hydro-Québec, ça fait que nous, on va s'assurer que l'hyperlien est mis pour les gens qui voudraient prendre connaissance du fameux feuillet de février 2009 par Hydro-Québec.

2140 Oui monsieur Désilets!

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Si vous le désirez, monsieur le Président, je peux quand même déposer le document.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

Une copie papier s'il vous plaît.

2150 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Oui. On va faire ça tantôt, monsieur Éthier qui est dans la salle, a déjà des copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Très bien.

PAR M. DENIS BAZIN:

2160 Est-ce que c'est ce document-là qui fait mention qu'il devrait y avoir, les trajets devraient être étudiés à la fin de l'automne? On est à peine à un mois de la fin de l'automne.

Et vous me disiez tantôt que c'est reporté à 2010, je me rappelle plus du mois, mais février ou je sais pas?

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Désilets.

2170

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Monsieur le Président, oui, ça me permet d'apporter cette précision-là!

2175

À l'origine, dans le calendrier des activités qui était prévu, la consultation publique, les publics cibles sur les variantes de tracés devaient se faire au printemps 2009. C'est ce qu'effectivement ce dont je parlais tantôt, c'est ce qui a été reporté en janvier 2010.

Tout simplement les études n'étaient pas suffisamment avancées au moment où c'était prévu de consulter les publics pour qu'on puisse en parler.

2180

Là actuellement, on est en train de finaliser les variantes de tracés.

PAR M. DENIS BAZIN:

2185

Si je comprends bien, quand les trajets vont être décidés, la fin de l'étude va être faite, ça va être quand le projet éolien va avoir été accepté?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2190

Monsieur le Président, non, c'est pas le cas.

Juste pour clarifier les choses pour tout le monde, pour le bénéfice de tout le monde! Non, en réalité, la consultation va avoir lieu, comme je le mentionnais tantôt, en janvier 2010; dès l'instant où la consultation est effectuée, on peut donc déposer les choix de tracés, pas les choix de tracés, les variantes de tracés, je m'excuse.

2195

À partir du moment, c'est-à-dire que le calendrier des activités prévoit de toute façon que le début de la construction de la ligne va s'effectuer à l'hiver et au printemps 2011. Cela n'a pas changé.

2200

C'est-à-dire que là, pour le moment, les études, on a reporté le processus – si vous me permettez de compléter – on a reporté le processus d'information et consultation sur les variantes de tracés, mais ça n'affecte pas du tout l'échéancier de réalisation du projet.

2205 Et pour répondre à la question de l'intervenant, s'il advenait que le gouvernement décide de ne pas accorder les autorisations environnementales sur le Projet de parc éolien de L'Érable, il est clair que la ligne ne serait pas construite.

PAR M. DENIS BAZIN:

2210 Et dans l'éventualité qu'elle est acceptée, cette étude-là que vous êtes en train de faire, on va l'avoir juste quand le projet va avoir été accepté?

2215 C'est sûr que si vous dites non, le projet est refusé, bien, vous allez nécessairement abandonner tout ce qui se fait par rapport à ça, on s'entend?

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Monsieur Bazin, il faudrait voir les dates à ce moment-là, les différentes dates.

Ce que j'en comprends, par exemple, donc la Commission ici doit remettre son rapport au plus tard le 2 mars 2010, donc ça voudrait dire que le rapport du BAPE ne serait pas encore remis selon l'échéancier au début de l'année 2010 pour la prochaine étape de consultation, si j'ai bien compris?

2225

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Exactement.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc on peut voir qu'il y a un chevauchement.

2235 Donc Hydro-Québec ferait des consultations, le rapport du BAPE serait remis quelques semaines après cette consultation, de ce qu'on peut voir dans le calendrier. La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dispose d'un maximum de soixante (60) jours pour rendre public le rapport, donc on peut pas présumer, mais ça pourrait aller aussi tard que le 2 mai pour la remise publique du rapport.

2240 Alors un décret gouvernemental, s'il est favorable au projet, donc pourrait pas arriver, j'imagine, avant la fin du printemps 2010.

2245 À ce moment-là, pour la troisième étape, votre prévision pour votre troisième étape de la consultation, monsieur Désilets, c'est quand?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2250 Monsieur le Président, juste pour éviter d'apporter de la confusion avec un calendrier d'activités que je ne maîtrise pas bien, je vais demander à Christian Éthier de l'équipe de projet d'apporter des précisions à la Commission à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Très bien. Pour avoir une idée comment les dates se chevauchent.

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

2260 Je suis conseiller communication Hydro-Québec. Monsieur le Président, madame la Commissaire!

Si vous voulez, je vais juste faire un retour dans l'échéancier.

2265 Comme mon collègue monsieur Désilets l'a affirmé, il y a eu une première consultation générale en février 2009 qui était tous les intervenants, c'est-à-dire les organismes du milieu, ministères, CLD, UPA et municipalités.

2270 Par la suite, il y aura, en janvier 2010, à ce moment-là il y aura une info consultation. On va inviter UPA, ministères, bref tous les gens qui sont impactés par le projet pour des variantes de tracés.

Comme vous avez expliqué, par la suite, tard au printemps, là, il y aura l'info décision. Printemps, on s'amène fin mars-début avril à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Donc ça pourrait coïncider avec une décision gouvernementale sur le projet éolien?

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

2280 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Alors bien entendu, un jour ou l'autre, il va falloir que les deux (2) activités, si elles vont de l'avant, se coordonnent.

Mais ça serait quelque part, s'il y a lieu, soit fin du printemps 2010 qu'on pourrait dire à ce moment-là comme calendrier d'arrimage?

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

2290

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Très bien.

PAR M. DENIS BAZIN:

2300

Et on est d'accord que la ministre doit rendre sa réponse à peu près au mois de mai?

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

Bien, c'est toujours difficile, parce que le Conseil des ministres, on peut dire, il a une discrétion, c'est-à-dire qu'il n'est pas assujéti à un délai pour répondre à la demande de certificat d'autorisation d'Enerfin. Donc il peut décider en deux (2) mois, trois (3) mois, quatre (4) mois, cinq (5) mois, donc il n'y a pas de délai.

2310

C'est toujours difficile d'anticiper quel sera le moment de la décision du Conseil des ministres. Mais il y a une plage qui s'ouvre, ce qu'on peut constater, c'est qu'une plage s'ouvre à la fin du printemps.

Monsieur Talbot, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose à ce sujet?

PAR M. DENIS TALBOT:

2315

Non, je pense que votre évaluation est juste. C'est à peu près ça que je figure moi aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Mais avec un certain degré de spéculation.

Monsieur Désilets!

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2325

Je voudrais simplement juste apporter peut-être une précision! Il faut comprendre aussi que le calendrier de début des travaux de construction nous donne passablement une grande marge de manoeuvre, parce qu'il y a rien qui est prévu avant l'hiver et le printemps 2011 quand même. Je voulais juste apporter cette précision-là.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2335 Monsieur Bazin!

PAR M. DENIS BAZIN:

2340 Toujours au sujet de la ligne électrique, la Commission du BAPE, dans d'autres projets antérieurs, pour les projets éoliens, dit qu'il paraît légitime que la ligne électrique soit incluse dans un projet qui lui est soumis pour enquête et audience, puisqu'une telle ligne serait justifiée que par la présence éventuelle d'un parc éolien, car la ligne sans parc n'aurait aucune raison d'être.

2345 Pourquoi alors dans l'étude d'impact, on n'en tient justement pas compte, surtout quand on parle qu'hier on a parlé des tensions parasites par rapport à l'électricité qui s'échappe? Dans le cas des lignes électriques, il y a beaucoup plus de problèmes de tensions parasites que dans le cas des éoliennes.

2350 Pourquoi dans l'étude d'impact, ils n'en parlent pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 On a eu la réponse tout à l'heure. Si vous avez une insatisfaction, je pense que vous pouvez l'exprimer dans le mémoire.

Je crois que la réponse était claire ici, parce que la réponse d'Enerfin est à l'effet que la ligne, c'est pas eux qui sont le promoteur, c'est Hydro-Québec.

2360 Maintenant, pourquoi il n'y a pas eu coordination, nous avons adressé la question à monsieur Talbot. Donc on a la réponse qu'on a.

2365 Ce que je peux ajouter aussi à cela, vous avez cité un rapport du BAPE qui parlait de coordination de tels projets, parce qu'une ligne, c'est pas un accessoire, c'est un élément essentiel à un projet, mais ce n'est pas la première fois qu'une commission du BAPE a exprimé cela.

2370 Il y a au moins une vingtaine de commissions au courant des années, peut-être plus même, qui ont exprimé des préoccupations similaires sur la coordination d'éléments essentiels liés à la coordination des projets. Donc c'est pas nouveau dans la mouvance du BAPE, que le BAPE exprime ainsi ses avis à ce moment-là sur une coordination d'études.

Mais, comme monsieur Talbot l'a expliqué, la directive n'exigeait pas à ce moment-là que les deux (2) projets soient coordonnés et fassent l'objet d'une seule étude d'impact.

PAR M. DENIS BAZIN:

2375

Je comprends bien qu'il y a pas de directive qui est venue, mais toujours dans l'idée d'une bonne gestion d'un projet, et de vouloir le bien de la population, l'étude d'impact, ils savent quand même très bien qu'est-ce qu'elle va avoir comme impact.

2380

Donc à partir de là, ce serait intéressant qu'on ait eu de ce côté-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Je comprends, mais vous pourrez nous l'expliquer dans un mémoire.

C'est très important, en première partie d'audience publique, la Commission ne prend pas en compte les opinions des participants.

2390

Le but de la première partie, c'est de compléter l'information sur le projet, d'avoir une meilleure compréhension du projet.

2395

À la suite de ça, quand la Commission, elle, construit son rapport, elle prend les préoccupations, les opinions exprimées lors de la deuxième partie de l'audience publique et elle base en grande partie son analyse sur ces commentaires-là émis lors de la deuxième partie de l'audience et non la première partie.

2400

Donc c'est pour ça que je vous invite à nous produire un mémoire et là, on pourrait échanger sur cette question-là de façon plus appropriée, compte tenu de l'objet des deux (2) parties de l'audience.

PAR M. DENIS BAZIN:

2405

C'est parce que je voyais l'opportunité de dénoncer le fait que les deux (2) projets vont de front, mais qu'il pourrait y avoir une décision qui soit rendue et l'autre, l'impact qu'il va y avoir par rapport à ça, même s'il y a un très grand désavantage par rapport à la ligne électrique, bien, jamais on ne pourra faire marche arrière, parce que la décision première va avoir été rendue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Nous sommes conscients de cette problématique-là.

PAR M. DENIS BAZIN:

2415

C'est pour ça que tantôt, je parlais que ça se chevauchait, et l'étude qui est mentionnée ici parle d'un délai qui est quand même respectable pour justement que ça se chevauche pas et qu'il y ait pas une décision qui soit rendue avant.

Mais là, il y a eu des impondérables, je sais pas trop qu'est-ce qui s'est passé, mais le projet a été retardé, puis ça s'en va de plus en plus loin.

2420 À ce moment-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a plus de décalage effectivement que dans d'autres projets qu'on a vus.

2425

PAR M. DENIS BAZIN:

Je veux pas être impoli!

2430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

PAR M. DENIS BAZIN:

2435

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Je vous remercie monsieur.

SERGE DESMARAIS

2445

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Serge Desmarais.

2450 Bonjour monsieur.

PAR M. SERGE DESMARAIS:

2455 Monsieur le Président! Les craintes qui ont été soulevées quant à l'attribution des coûts pour l'utilisation des voies publiques, particulièrement dans le cadre de la construction du parc éolien, alors la question est: les Éoliennes de L'Érable assumeront-elles les coûts reliés à la modification des voies carrossables publiques et à leur remise en état à la fin des travaux sur le parc éolien?

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

2465 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, écoutez, monsieur le Président, ça fait partie des accords qu'on a signés avec les différentes municipalités.

2470 Donc il y a un engagement du promoteur à, premièrement, avant les travaux, faire une vérification avec un inspecteur municipal de l'état des routes avant le projet, avant que débute la construction et par la suite, à faire aussi une évaluation à la suite des travaux pour vérifier l'état des routes et les remettre à leur état initial.

2475 Évidemment, s'il y a plus, comment dire, les travaux vont être faits pour qu'on ait une route qui est équivalente à l'état initial; s'il y avait des nids-de-poule, on va pas remettre les nids-de-poule, on va les remettre dans un état parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Donc le processus, ce serait quoi? Ce serait une inspection conjointe municipale-promoteur?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2485 Oui, bien, écoutez, je dis un inspecteur municipal, c'est pas juste notre point de vue, c'est pas seulement le point de vue du promoteur, donc ça va être fait avec des experts là-dedans pour établir quel était l'état des routes.

2490 L'inspecteur municipal va pouvoir confirmer; ça peut se faire de manière, prise de photos, prise de vidéos, pour vérifier l'état des routes, avoir une référence deux (2) ans après lors de la fin des travaux.

2495 Et par la suite, justement, au moment opportun, se référer à ces documents-là pour pouvoir s'assurer que les routes soient dans un état carrossable et dans l'état dans lequel elles étaient initialement.

Donc ça va être fait aux frais du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Très bien. Du côté des municipalités, par exemple la municipalité de Saint-Ferdinand, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à ce sujet? Ou si l'explication vous apparaît complète?

2505

PAR M. DANIEL MICHAUD:

Avant les travaux, on va faire le tour de nos chemins, surveiller nos voies, puis on va les remettre dans le même état mais qu'ils aient fini de faire leurs travaux.

2510

On va prendre des photos, comme il dit, ou filmer des bouts de chemin, qu'est-ce qui va être brisé, ils vont le réparer, puis la facture va aller au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2515

En quelque sorte, vous confirmez ce que monsieur Yelle nous a expliqué?

PAR M. DANIEL MICHAUD:

Oui, c'est ça.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Oui monsieur!

2525

PAR M. SERGE DESMARAIS:

Une autre mesure qui concerne les travaux! Quelles sont les mesures, la ou les mesures qui garantiront le démantèlement et l'enlèvement des éoliennes et des équipements qui devront être enlevés à la fin de l'exploitation du parc éolien?

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

2535

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Au niveau du démantèlement, monsieur le Président, il y a deux (2) réglementations, plutôt deux (2) engagements du promoteur. Il y en a un au niveau d'Hydro-Québec, il y en a un autre au niveau du RCI de la MRC.

2540

Donc il y a un engagement au niveau du promoteur pour démanteler l'ensemble des éoliennes, des chemins d'accès et remettre l'ensemble du territoire utilisé dans leur état initial suite à l'exploitation, à la fin de l'exploitation du parc.

2545 Donc il y a des montants de sécurité qui vont être déposés auprès d'Hydro-Québec, pour assurer que ces travaux vont avoir lieu.

2550 Donc il va y avoir un premier montant qui va être déposé, il va y avoir un montant qui va être déposé à partir de la dixième année d'exploitation du parc, qui va correspondre à la somme nécessaire pour justement faire l'ensemble des travaux.

2555 Cette somme-là va être évaluée par le contrat qu'on a avec Hydro-Québec qui détermine que cette somme-là va être évaluée par un expert indépendant en la matière, et donc elle va être déposée en lettre de crédit auprès d'Hydro-Québec, pour s'assurer qu'il y a les sommes qui soient disponibles une fois la fin de l'exploitation, pour s'occuper du démantèlement des parcs, l'ensemble du parc.

2560 Au niveau des chemins d'accès, comme je mentionnais hier, c'est un peu différent. Il y a certains chemins qui pourraient rester profitables au propriétaire foncier, donc ces chemins-là, ça va être de gré à gré, si on veut, selon la préférence du propriétaire; il y a des chemins qui vont être laissés dans leur état actuel, dans l'état où il y a un chemin d'accès.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Je vous remercie.

Monsieur Désilets, avez-vous quelque chose à ajouter à cet effet, pour le fonds de démantèlement bien entendu?

2570 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

2575 La seule chose que j'aurais à ajouter, c'est qu'effectivement, les garanties de démantèlement sont prévues au contrat et elles doivent garantir le démantèlement complet du parc éolien, c'est-à-dire tous les équipements reliés au parc éolien, c'est-à-dire les éoliennes, le réseau collecteur, même les bases des éoliennes doivent être arasés à un mètre (1 m) sous le niveau du sol.

2580 En fait, les pratiques qui devront être respectées par le promoteur sont même cristallisées dans le contrat, et elles devront être employées telles que décrites dans le contrat ou sur la base, s'il y avait des normes, parce qu'actuellement, il y a pas de normes comme telles, s'il y avait des normes qui étaient adoptées dans l'avenir, ce serait ces normes-là qui s'appliqueraient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Je vous remercie. Monsieur Desmarais, ça vous va?

PAR M. SERGE DESMARAIS:

2590 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Je vous remercie.

PIERRE SÉGUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 J'invite maintenant monsieur Pierre Séguin.

Bonjour monsieur.

2605 **PAR M. PIERRE SÉGUIN:**

Bonjour. Bonjour madame.

2610 Dans l'étude d'impact SNC-Lavalin, on a beaucoup étudié l'impact d'un tel projet sur la faune et la flore. Considérant les impacts appréhendés d'un tel projet sur la population concernée, détresse psychologique, inquiétude, affectation majeure du milieu de vie, affectation des rapports avec les voisins, quelle étude psychosociale SNC-Lavalin a-t-elle effectuée pour mesurer adéquatement ces impacts actuels et ceux prévisibles?

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2620 Monsieur le Président, je vais laisser la parole à Robert Demers de SNC-Lavalin.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2625 Il y a pas eu d'étude psychosociale comme telle qui a été mise en place, monsieur le
Président.

2630 La seule chose, c'est qu'il y a quand même l'ensemble des composantes qui conduisent à
ceux-là qui ont été étudiés, entre autres on parle de l'utilisation du territoire actuel et prévisible,
on parle des nuisances au niveau éventuellement de la santé, on parle des nuisances générales
au niveau paysage, au niveau sonore; même si ça n'altère pas la santé, ces impacts-là ont été
appréhendés.

2635 Aussi, au niveau des activités que l'on retrouve dans la zone d'étude, cela a été aussi
regardé.

Mais au niveau psychosocial, de façon directe, il y a pas eu d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Je vous remercie. Du côté du ministère du Développement durable, est-ce que vous,
dans vos directives, est-ce que vous vous penchez maintenant sur les aspects psychosociaux?

PAR M. DENIS TALBOT:

2645 Dans la directive actuelle, il y a pas de demande spécifique à l'évaluation des impacts
psychosociaux.

2650 C'est pris en compte par le biais de différents, disons d'autres approches, des impacts sur
la santé, des impacts sur un paquet de choses, mais la dimension de l'impact psychosocial n'est
pas directement prise en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Donc les aspects reliés aux préoccupations, le stress ou l'incertitude générée par un
projet ne font pas partie d'éléments que vous demandez dans une étude d'impact à un
promoteur, c'est ce qu'on doit comprendre.

2660 Je vais maintenant envoyer la question du côté du ministère de la Santé et des Services
sociaux!

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

2665 Bonjour monsieur le Président. Pour répondre à cette question-là, j'inviterais mon
collègue Guy Lévesque de la Direction de santé publique à répondre.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Bonjour. En fait, la question que vous posez, vous voulez savoir en fait si nous, on considère ces impacts-là ou pas?

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi la position du ministère concernant les impacts psychosociaux?

2675

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Les impacts psychosociaux, pour nous, font partie des impacts globaux à la santé et méritent d'être étudiés dans une étude d'impact.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

Et jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez fait des démarches par exemple auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'effet que ce type d'impact devrait être considéré dans la directive?

2685

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Dans ce projet-ci, je le sais pas. Mais dans l'ensemble des projets, oui, c'est une représentation qu'on fait, oui.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc à plusieurs reprises.

2695

Je sais qu'il y a une présentation qui a été préparée – oui, monsieur Talbot?

PAR M. DENIS TALBOT:

Je voulais simplement revenir rapidement là-dessus! C'est certain qu'on consulte le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de projets récents, je pense entre autres au Complexe La Romaine, puis la même chose maintenant dans la ligne de raccordement de La Romaine. Ils nous font part des impacts psychosociaux qui sont appréhendés, puis ils nous suggèrent des pistes de solutions.

2700

2705

Donc même si la directive ne le demande pas directement, on tient compte des commentaires qui nous sont faits par le ministère de la Santé à cet égard.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Séguin!

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

2715 Bien moi, ça répond pas exactement. Je peux continuer!

2720 C'est qu'on disait tantôt que c'était peut-être un phénomène assez nouveau que les parcs éoliens veulent s'installer tout près des habitations, en tout cas à proximité, autour des villages et dans les zones habitées, et là, on s'aperçoit qu'il y a vraiment un impact social et psychologique extrêmement fort, même si le parc à l'heure actuelle n'est même pas construit.

2725 Alors que dire quand le parc va être construit! Je pense que – bon, on n'a peut-être pas le droit de donner son opinion, mais je vais poser la question à ce moment-là!

Alors moi, je me demande pourquoi on a décidé donc, ou en tout cas on a omis d'évaluer les impacts sur les gens qui vont vivre dans le secteur touché par le projet, et est-ce que le genre humain serait jugé moins important que le crapaud, la rainette ou la chauve-souris?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2735 Non évidemment, je ne crois pas que le genre humain soit moins important que les espèces précédemment citées, non. Au contraire, et juste peut-être ramener un fait!

2740 C'est pas nécessairement nouveau que les projets éoliens soient dans un milieu habité, je crois que de par ce qu'on a déjà mentionné précédemment et de par l'expérience qu'Enerfin a dans le passé, la majorité des parcs, il y a toujours eu des résidences à proximité.

2745 Donc je crois pas que ce soit un fait qui soit nouveau, que des éoliennes se trouvent en milieu habité. On se trouve plus proche, si on veut, des grandes villes de Montréal et de Québec, si on veut, ce qui est pas nécessairement illogique non plus, parce que c'est les grands centres de consommation.

Est-ce que l'effet doit être mesuré, écoutez, je crois que là-dessus, l'ensemble de l'étude d'impact – comment je pourrais m'exprimer – c'est toujours quelque chose de bien sensé pour

2750 Éoliennes de L'Érable, le milieu humain dans lequel elle vient s'implanter, et c'est toujours tenté d'être fait de la manière la plus correcte possible en tant que bon citoyen.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Je vous remercie.

Vous comprenez, monsieur Séguin, effectivement, les impacts psychosociaux, c'est quelque chose qui est relativement récent, ça fait déjà à quelques reprises qu'il y a des commissions qui effectivement ont fait des analyses sur ce point-là. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se penche aussi sur la question. Effectivement, monsieur Talbot a parlé par exemple du projet hydroélectrique sur la rivière Romaine, j'étais sur cette commission-là, et ces aspects-là étaient étudiés.

2765 Du côté aussi de d'autres projets comme un terminal méthanier, des impacts psychosociaux revenaient. Donc bien entendu, on les rencontre pas dans tous les types de projets, mais je crois qu'il y a un peu un bout de chemin qui se fait là-dessus. Mais c'est une question qui intéresse bien entendu les commissions du BAPE, cet aspect-là.

2770 Donc je vous ai laissé aller un petit peu tout à l'heure, ça devient un petit peu de l'opinion, on pourrait en discuter également aussi au niveau d'un mémoire que vous pourriez nous présenter.

2775 Pour l'instant, soyez assuré que, comme je vous dis, il y a des commissions du BAPE jusqu'à maintenant qui ont examiné cet aspect-là bien entendu dans la problématique particulière du projet qu'elles examinaient.

Mais en tout cas, si vous avez d'autres questions, vous pouvez y aller, mais il faudrait que ce soit une vraie question, ce coup-ci!

2780 **PAR M. PIERRE SÉGUIN:**

Oui, d'accord. Ma question donc s'adresserait au ministère! Alors pourquoi, puisque c'est déjà sensibilisé, et qu'on peut présumer du fait qu'il va y avoir de plus en plus de résistance, ce qui est notre cas, dans le projet de L'Érable, alors pourquoi le ministère n'avise-t-il pas ceux qui s'occupent de faire l'étude d'impact, les études d'impact, de considérer ce phénomène social qui va devenir un incontournable, qui est déjà un incontournable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Très bien. Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2795 Écoutez, j'avoue qu'il y a quand même plusieurs projets éoliens qui ont fait l'objet d'une
évaluation environnementale au cours des dix (10) dernières années, puis je pense
qu'effectivement, le contexte est en train d'évoluer, puis je dirais que c'est relativement récent.

2800 Parce qu'il y a des projets qui ont été autorisés, construits depuis plusieurs années en
milieu habité également, peut-être qu'il y a des sensibilités qui sont différentes, je le sais pas,
mais il y a des suivis qui ont été faits sur la perception des résidents, perception des touristes,
puis ça s'avère pas problématique de façon générale.

2805 On parle pas d'unanimité, mais on parle généralement pour les projets qui fonctionnent
maintenant d'un certain consensus social.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 C'est certain, dans un milieu où il y a un consensus social au préalable sur un projet, on
peut anticiper moins de problématique. Alors c'est difficile, c'est pas une science exacte, on
convient de ça. Mais il faut pas non plus chercher à généraliser à partir d'un projet qui serait non
problématique non plus au niveau des impacts psychosociaux. C'est pas un garant,
effectivement.

2815 Ce que je peux vous dire, monsieur Séguin, à ce stade-ci, bien, on pourra en rediscuter
plus particulièrement au niveau d'un mémoire.

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

2820 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Je vous remercie.

MARIELLE RAYMOND

2830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Marielle Raymond.

2835 Bonjour madame.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

2840 Bonjour monsieur le Président, madame la Commissaire!

Je m'adresse surtout à la MRC puis au ministère de l'Environnement, si jamais le projet se réalise. J'aimerais savoir s'il pourrait être envisagé de retirer l'emplacement des éoliennes AG 20 et AG 21? Je vais donner une brève explication du pourquoi.

2845 L'emplacement choisi possède des caractères très particuliers étant unique en son genre dans toute la région comme milieu naturel. Ce lieu devrait être considéré comme zone exceptionnelle à conserver et à protéger.

2850 Par sa rareté, sa beauté et sa pureté, un milieu humide, un lac donnant sur un ruisseau avec truites, un joyau unique par sa faune, sa flore. L'implantation de grosses structures à moins de cent mètres (100 m), avec chemin d'accès, serait une menace pour son équilibre naturel.

Des zones de protection devraient être beaucoup plus grandes dans les cas comme celui-ci.

2855 Alors j'aimerais savoir si on pourrait envisager le retrait de la AG 20 et de la AG 21, pour conserver un milieu qui n'a pas été considéré suffisamment à la hauteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Nous allons débiter avec monsieur Talbot. Le ministère, lors de l'analyse environnementale du projet, comment vous recevez ce type de préoccupation là?

PAR M. DENIS TALBOT:

2865 Je vais demander à madame Évelyne Barrette de répondre à cette question, dans un premier temps.

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

2870 En fait, comme l'a expliqué le promoteur hier soir, ils ont effectué une caractérisation des milieux humides dont le milieu humide AG 20, et puis ils vont devoir effectuer des travaux dans ce milieu-là pour réaliser le projet.

2875 Mais pour effectuer les travaux dans des milieux humides, ils doivent au préalable obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement en vertu de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2880 Et selon l'importance du milieu, des plantes qui y sont associées, etc., ce qu'on y retrouve, le promoteur devra, si je me trompe pas, le milieu humide AG 20, peut-être vérifier auprès du promoteur s'il devra effectuer, parce que dépendamment de l'importance du milieu, des caractéristiques du milieu, dans certains cas, s'ils font des travaux, lors de la demande d'autorisation, ils doivent essayer, dans la mesure du possible, d'éviter le milieu ou sinon, proposer des mesures de compensation pour compenser les espaces qui auront été détruits.

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2890 Donc à ce stade-ci, le ministère n'envisage pas le déplacement des éoliennes, c'est ça que je dois comprendre. L'approche est plutôt de dire évitement d'impacts, sinon compensation pour perte de milieu humide?

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

2895 Bien, au départ, évidemment, le ministère préfère toujours l'évitement. Mais dans l'impossibilité de l'évitement, le promoteur doit proposer une compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Yelle.

2900 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, je vais vous présenter en fait les éoliennes AG 20 et AG 21, c'est celles qui sont à proximité de l'étang dont on vous avait fait une présentation hier.

2905 Je vais laisser la parole à monsieur Demers pour qu'il explique un peu plus au niveau des recommandations qui nous ont faites pour traiter ce milieu-là.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2910 De façon très raccourcie, très courte, parce que ça a déjà été discuté amplement hier, c'est qu'effectivement, ce milieu-là s'est montré très préoccupant tant par le promoteur que pour nous, SNC-Lavalin, dans le sens que ça a généré une étude plus particulière au niveau de la caractérisation du milieu comme tel, patron de drainage, et de voir si le projet éventuellement pourrait affecter, autant au niveau des éoliennes comme telles que des chemins d'accès, pourrait affecter le milieu humide comme tel.

2915

Ce qu'on a conclu, c'est qu'en aucun cas, on affecte le milieu humide de façon directe, en passant à l'intérieur, on respecte les critères à ce niveau-là.

2920 Et ce qu'on a convenu, c'est qu'un des éléments importants, c'était de sauvegarder le patron de drainage actuel, donc l'apport d'eau qui se fait actuellement, de le conserver.

Et dans ce sens-là, on apporterait des mesures très particulières au niveau du drainage, lesquelles mesures seront présentées au ministère de l'Environnement pour éventuellement être
2925 acceptées par eux et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de façon à s'assurer qu'on n'altère pas ce milieu-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 Très bien, je vous remercie.

Madame Raymond.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

2935 Moi, ça répond pas directement, bien, ça répond pas à ma satisfaction. Parce que ce milieu-là, je veux que vous compreniez qu'il est unique dans la région!

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

2945 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et maintenant, on a eu une réponse claire. Donc du côté du ministère, eux disent, bien, normalement, hier on a eu une présentation un peu plus détaillée, on nous disait qu'il y avait pas
2950 d'espèces disons menacées, vulnérables, que je me souvenais; le ministère, son approche a priori serait de dire évitement, sinon compensation s'il y avait empiètement sur le marais.

2955 Du côté de SNC-Lavalin, on nous dit, il y aura évitement du marais.

Bien entendu, s'il y a des motifs supplémentaires que vous pensez qui devraient être pris en compte dans l'analyse du dossier de ce marais, vous pourrez nous en faire part dans un mémoire. Mais la première partie de l'audience n'est pas l'endroit pour exprimer vos
préoccupations, vous comprenez!

2960 Donc le but ici, c'est d'aller chercher des confirmations d'information, même si la réponse est insatisfaisante.

On vous demande de pas réagir à la réponse.

2965 Est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

2970 Oui. Je voudrais savoir s'il y a des compensations prévues pour les résidents, pour tous les inconvénients et désagréments qui seront causés pendant la phase de construction, exemple, déplacements difficiles, bruits et pollutions causés par les nombreux transporteurs, qualité de vie altérée, vivre dans un chantier industriel?

2975 Alors j'aimerais savoir s'il y a des compensations de prévues pour les gens qui vont vivre tout ce désagrément.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2985 Écoutez, oui. Autrement dit, le fonds, si on veut, d'acceptabilité sociale que je vous ai présenté un peu plus tôt, ça fait un peu partie du but de ce fonds-là. Donc ce soixante mille dollars (60 000 \$) qui va être séparé entre les résidents de la région pour justement, comment dire, j'avais expliqué un peu plus tôt, c'est pour que l'ensemble des citoyens de la région puisse profiter de la ressource qui est exploitée ici. Donc ça agit un peu à titre de compensation pour les habitants locaux.

2990 Un autre élément d'information! Il y a quand même des mesures bien particulières qui sont utilisées lors de la construction, des mesures de signalisation. Il y a eu un évitement du village de Vianney qui est prévu pour pas que les camions passent directement dans le village.

2995 Donc on fait le maximum pour impacter si on veut, avoir l'impact le plus minime possible sur la vie de tous les jours.

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

3000 Mais quand on se trouve dans les zones de circulation directes, c'est plutôt ennuyant!

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bigué.

3005 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, est-ce que vous pouvez indiquer quels secteurs villageois ou quels secteurs de la communauté vont être utilisés pour la circulation relative à une éventuelle réalisation du projet?

3010 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, un instant, je vais chercher la carte!

3015 Donc vous retrouvez un peu la carte qui avait été présentée hier. Cette fois-ci, vous retrouvez en bleu le circuit de chemin d'accès qui va être utilisé.

3020 Le point d'entrée pour les camions qui vont apporter les pièces d'équipement pour les éoliennes et pour les infrastructures vont arriver par la route Langlois. Premièrement la 165 qu'on voit en haut en pointillé. Je vais vous l'indiquer!

Et le point d'entrée va être par la route Langlois ici et par la suite, on va se déplacer par la route Vianney pour aller rejoindre ces éoliennes-là.

3025 Ensuite, on va passer par ici pour rejoindre cette bande ici de 32 à 36. Ici, ça, c'est le bypass qui va être le raccourci, si on veut, qui va être utilisé pour éviter le village pour se rendre dans le coin inférieur.

Et vous avez aussi la route Binette qui va être utilisée pour rejoindre les autres éoliennes plus bas.

3030 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Les dix-sept kilomètres (17 km) de chemins nouveaux, les avez-vous déjà identifiés?

3035 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On parle donc de onze kilomètres (11 km) de chemins privés, c'est les chemins en rouge qui sont sur la carte.

3040 Et les chemins en bleu un peu plus pâle, en fait il y a deux (2) couleurs de bleu là-dedans, une couleur de bleu qui est sur les chemins publics et une couleur de bleu, les chemins en bleu qui sont pas nommés, ce sont les chemins privés déjà existants qui vont être renforcés ou améliorés.

3045 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Madame Raymond, voulez-vous avoir plus d'information?

PAR Mme MARIELLE RAYMOND:

3055 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Je vous remercie.

RAYMOND CHARLAND

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Je vais inviter maintenant monsieur Jean-Pierre Samson. Alors monsieur Samson ne semble pas ici.

3070 Monsieur Raymond Charland.

Bonjour monsieur.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3075 Madame Bigué, monsieur Germain, bonjour. Alors je suis Raymond Charland, puis je reste au 492 dans le haut du rang 4.

3080 Je viens d'obtenir une partie de réponse à la première question, question technique que je voulais poser, lorsqu'on a présenté la carte et qu'on a indiqué le cheminement à partir de Saint-Ferdinand, puis ces rangs-là, ça, ça m'explique quelque chose.

3085 Cependant, il subsiste pour moi une grosse interrogation sur le cheminement, le trafic, et puis, je veux dire, la quantité du trafic, étant donné que je suis dans ce que je pourrais qualifier d'épicentre de dix-huit (18) à vingt-deux (22) éoliennes, certaines localisées sur le rang 2, plusieurs sur le rang 4 et d'autres à Saint-Ferdinand, à proximité de Sainte-Sophie, dans les mêmes montagnes.

Alors je vais vous donner la liste des éoliennes qui me causent un certain problème.

3090 Non, avant de donner la liste, je vais soulever trois (3) petits points! Le premier point, c'est que lorsque j'ai consulté le plan de construction ou de modification des routes publiques, je suis tombé sur un site – ça, c'était dans le cadre de mon enquête à l'intérieur du projet ici – je suis tombé sur un site où on parlait de trucking et puis etc. Bref, c'était un site qui était anglais, j'ai pas trouvé à ce moment-là de version française.

3095 Ça m'a pas empêché de constater que les travaux d'étude pour comment élargir les courbes, avec les plateformes qui transportent, notamment les plus longues, qui transportent les pales et celles qui transportent aussi les tubes, si je puis dire, ça évidemment, j'ai compris le message quand même, mais cependant, c'était uniquement en anglais. Alors j'espère que ça a été corrigé, ça. Je mentionne ça juste ça comme ça en passant, là.

3100 Deuxième petite remarque! Je suis très satisfait de voir que nous avons accès maintenant à des cartes qui sont lisibles et puis qui sont assez explicites. Cependant, il y a deux (2) points qui, pour moi, ne sont pas tout à fait satisfaisants.

3105 On avait, à plusieurs reprises, demandé que les numéros de lots figurent, en tout cas pour localiser les éoliennes. Moi, comme je vous dis, je connais très bien, ça fait trente-trois (33) ans à peu près que je suis à Sainte-Sophie dans le haut du rang 4, je connais tous mes voisins, et puis juste à regarder la carte, je sais, le petit point rouge, à quelle famille ça correspond.

3110 Mais cependant, dans ma petite recherche personnelle, j'aurais aimé avoir accès aux numéros de lots pour avoir une idée plus précise de, en tout cas, quelle est la localisation précise.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois que j'ai vu un document qui concernait les lots, qu'est-ce qui est disponible actuellement concernant les lots? Monsieur Yelle.

3120 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

3125 Lors de la séance d'information du BAPE, la liste des lots concernés avait été remise au Bureau d'audiences publiques concernant l'ensemble des lots qui est indiqué. Mais on donne pas le numéro de lots sur les cartes, parce que ça correspond à une information qui appartient aux propriétaires.

Donc ici les propriétaires concernés devraient nous donner leur accord pour qu'on puisse mettre leur numéro de lot sur les cartes qu'on rend publiques.

3130 **PAR M. RAYMOND CHARLAND:**

Est-ce que je peux être en désaccord avec ça! Parce qu'en réalité, c'est des informations qui sont accessibles à Thetford Mines, qui sont accessibles aussi par le biais de la municipalité.

3135 Cependant, chaque individu qui voudrait avoir accès à cette information-là, il est obligé de faire une démarche individuelle alors que ça devrait être facilement accessible.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Bon, c'est un peu la nuance qu'il faut faire. C'est de l'information qui a un caractère public via les bureaux des droits dans l'Index des immeubles qu'on peut à ce moment-là obtenir; il y a les cartes de cadastres dans les municipalités.

3145 Donc c'est certain que l'ensemble de cette information-là est public dans les environs, bien entendu ça nécessite, pour quelqu'un qui veut avoir les réponses, de faire certaines recherches.

3150 On a la position ici du promoteur, donc lui, il est pas ouvert à faire ça, mais il reste que l'information a un caractère public. Donc si quelqu'un veut le faire, il peut faire l'exercice. Je pense que c'est ça qu'il faut retenir aussi comme information.

C'est pas comme si là, on était pris avec une documentation non publique, et la Commission avait une décision à rendre. L'information a déjà un caractère public.

3155 Ça peut être frustrant, parce qu'elle a pas été colligée par le promoteur, nous comprenons ça, mais il reste que fondamentalement, il y a moyen de trouver l'information en allant à la municipalité et en allant à l'Index des immeubles. Maintenant, c'est informatisé, l'Index des immeubles. C'est ce qu'on peut dire sur ça.

3160 Je vous laisse aller pour vos questions!

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3165 Alors ma préoccupation est la suivante! Il est évident que la municipalité de Sainte-Sophie étant une petite municipalité, il n'y aura pas de circulation de poids lourds, parce qu'il y a déjà une restriction, bon, il y a un problème de circulation de camions de chaux qui a été réglé il y a quelques années. Puis on voit difficilement une procession de camions de ciment passer par là.

3170 Si bien que l'accès pour aller sur le rang 4, pour couvrir toutes les éoliennes du rang 4, est nécessairement du côté d'anciennement Vianney, c'est-à-dire de Saint-Ferdinand.

3175 Alors moi, ma préoccupation est la suivante! C'est que dans le haut du rang 4, il y a des éoliennes alternatives, 4 et 8, il y a AG 42, 43, il y a AG 6, 5 et 9, il y a deux (2) alternatives aussi, 6 et 7, et puis un petit peu plus haut, toujours sur le rang 4 qui rejoint un petit peu plus loin le rang 3 de Saint-Ferdinand, on a les éoliennes AG 19, 27 et 10, et puis on a aussi 7, 8, 9.

3180 Puis un petit peu plus haut encore, du côté de Saint-Ferdinand, on a 11, 12, 13, ensuite 14, 17, 15 et 16.

Et puis après ça, il y en a d'autres sur le rang 3 nord et puis sur le rang 2 aussi.

3185 Mais là, ce que je veux dire, c'est qu'il va y avoir à un moment donné, comme je vous dis, je suis à l'épicentre du rang 4, là, il va y avoir une sacrée circulation chez moi. Ça fait que j'ai un problème d'agenda. Je veux savoir à quel moment je vais pouvoir décider de prendre une vacance et de partir en voilier! Mais ceci au-delà, c'est pour vous détendre un peu, parce que ça me détend moi aussi!

3190 Il va y avoir quand même, donc je présume que s'il y a chez un de mes lointains voisins, monsieur Faucher, où il y a deux (2) éoliennes qui sont alternatives, c'est-à-dire 4 et 8, si on doit se rendre là en passant sur la rang 4, les camions vont passer devant chez moi, et ainsi de suite pour toutes celles qui sont localisées sur le rang 4 jusque chez moi. Et puis il y a tous mes voisins aussi qui me préoccupent, entre le rang 4 et Saint-Ferdinand.

3195 Notamment, il y a un de mes amis qui, lui, il se trouve exactement à, en tout cas, il se trouve à Saint-Ferdinand, mais au bout d'un chemin qui se termine quasiment sur son perron. Et par la suite, il y a un ancien chemin qui est toujours sur le cadastre qui va être restauré, il fait partie des chemins d'accès, si vous me suivez.

3200 Alors il va y avoir un sacré chapelet de camions qui vont passer par là aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre question est?

3205

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3210 Bien, ma question, est-ce qu'il y aurait moyen d'indiquer plus précisément quelles sections des routes publiques vont être utilisées pour ces parades-là?

Parce que là, ça figure pas sur le tableau qui est affiché sur le mur. Il y a les petits chemins bleus qui figurent, ça, j'appelle ça les routes privées ou les chemins privés d'accès, mais le chemin public.

3215 Notamment, je veux mentionner aussi qu'il va y avoir trois (3) ponceaux, sinon des ponts, un pont et deux (2) autres ponceaux qui vont être affectés par ce trafic-là.

Et puis il y a aussi, juste en face de chez moi, il y a une source, enfin il y a un ruisseau qui passe en face de ma maison, sur mon terrain, et qui prend sa source dans la montagne. Et
3220 c'est tout près des éoliennes, puis au moment où il y aura des travaux qui seront faits là, comme c'est cette source-là qui alimente mon ruisseau, je suis un peu inquiet aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 On va commencer par les chemins d'accès principaux, autrement dit publics à ce moment-là.

Pouvez-vous, monsieur Yelle, réexpliquer?

3230 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui. Écoutez, cette carte-là évidemment va être remise au BAPE pour que ça puisse être disponible sur le site Web. C'est disponible aussi au bureau d'information.

3235 Ce qu'il faut voir ici, c'est que, comme vous l'avez dit, le rang 4 de Sainte-Sophie est assez difficile d'accès. Je vais reprendre un peu du début!

En ce qui concerne Sainte-Sophie, les camions vont passer par, comme j'ai dit plus tôt, par Saint-Ferdinand. Ensuite de ça, il va y avoir deux (2) chemins, un chemin privé et un ancien
3240 chemin qui sont sur des propriétés privées, qui vont être utilisés pour rejoindre le 4^e rang de Sainte-Sophie.

Donc il va y en avoir une première partie qui est prévue ici, donc au bout du 5^e rang de Sainte-Sophie, si je me trompe pas, qui va rejoindre le 4^e rang en haut de Sainte-Sophie pour
3245 aller jusqu'aux éoliennes.

Il va y en avoir une autre partie – ce qu'il faut comprendre, c'est que là où j'ai la souris, pour ceux qui sont capables de voir, c'est une côte assez importante que les camions ne sont pas capables de monter, c'est au-delà des critères d'accès du chemin, donc c'est pour cette
3250 raison-là que le chemin ici a été utilisé.

Donc il va acheminer au bout deux (2) éoliennes et une (1) autre éolienne potentielle qui va être ici lors de la construction. Ça va être le chemin qui serait utilisé.

3255 Ensuite, les autres questions qui étaient posées, on parlait de l'affectation, si on veut, d'un cours d'eau. Donc ça va être quelque chose qui va être vérifié évidemment lors de l'ensemble des chemins, des travaux qui vont être faits sur les chemins, ça va être vérifié de quelle manière

3260 les cours d'eau peuvent être affectés, et s'il y a lieu, des mesures de correction vont être apportées évidemment pour qu'il n'y ait pas d'impacts sur les cours d'eau qui seraient en bordure de chemins.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Plus particulièrement au niveau du volume de camionnage qui est anticipé dans ce secteur-là et la durée des travaux, ça représenterait quel volume de camions et donc sur quelle durée?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3270 Écoutez, on parle en tout environ soixante-seize (76) transports par éolienne. On parle environ d'une quarantaine de transports pour les fondations, vingt-quatre (24) pour les tours de ciment, la nacelle, et donc les pales, onze (11) transports en tout.

3275 Ces soixante-seize (76) transports-là par éolienne, ça va être étiré évidemment sur l'année et demie, les deux (2) ans que va durer la construction, avec une pause en hiver évidemment.

3280 Donc en premier lieu, ça va aller avec le processus de construction, tout d'abord c'est la cimentation, la base des éoliennes qui va être faite. Par la suite, les tours de béton vont arriver et finalement, les pales et les nacelles.

PAR LA COMMISSAIRE:

3285 Vous indiquez dans votre étude d'impact deux mille deux cent cinquante (2250) voyages, j'imagine que vous avez fait un plan détaillé avec les autorités concernées et qualifiées pour déterminer la planification des chemins à utiliser selon la grandeur et les règlements, oui? Ou ça va venir?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3290 Ça va être quelque chose qui va être fait, oui.

3295 Parce que premièrement, il fallait vérifier les caractéristiques des chemins pour s'assurer – on a des critères, comme je disais un peu plus tôt, qui sont quand même assez sévères, pour principalement les camions de pales – donc on va au pire, au véhicule le moins, qui a les critères les plus élevés, on a fait donc une vérification au niveau des chemins publics, premièrement, pour savoir par où ils pouvaient passer.

3300 Et par la suite, les autorités vont être contactées pour savoir de quelle manière tout ça va pouvoir être coordonné.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

3305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Charland.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3310

Ça va pour cette question.

3315 Maintenant, je passe à ma deuxième question qui est moins technique! Je fais référence à une entente de services relative au Parc éolien de L'Érable entre la MRC de L'Érable et Éoliennes de L'Érable et les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste qui a été signée en date du 8 juillet 2009.

3320 Alors je vais faire référence d'abord aux attendus numéro 19 et à l'attendu numéro 22 et plus précisément aussi dans mon questionnement, je fais référence à l'article 2.4 b) qui parle de la coordination de la gestion des fonds de visibilité et d'acceptabilité sociale.

Entre parenthèses, c'est la première fois que je voyais figuré le terme acceptabilité sociale dans un document de la MRC ou des municipalités.

3325 Ensuite, je fais référence aussi à l'article 4 de la même entente qui mentionne aussi un autre thème qui m'a fait tiquer un peu, puisque ça traite d'un projet dit communautaire qui viendrait s'annexer au projet général.

3330 Ensuite, ah oui, si je résume cet article-là, il est question là-dedans d'une participation de la MRC, des municipalités à la hauteur de trente pour cent (30 %) dans un projet dit communautaire.

3335 Par ailleurs, il y a aussi une mention dans ce même article d'une exclusivité, si je puis dire, partenariale avec le promoteur à la hauteur de cinquante et un pour cent (51 %) et plus. C'est le terme qui est écrit dans le texte.

Alors si je calcule bien, trente pour cent (30 %) et plus, cinquante et un pour cent (51 %) et plus, ça laisse pas beaucoup de place pour ce qu'on pourrait appeler la communauté.

3340 Ensuite, je me réfère toujours sur cette question-là à l'article 9 de la même entente du 8 juillet 09 qui parle de la répartition des coûts et des responsabilités dans le projet communautaire, qualifié de communautaire.

3345 Et finalement, je parle de l'article, je me réfère aussi à l'article 16 de l'entente qui, lui, parle de résiliation.

PAR LA COMMISSAIRE:

3350 Est-ce que vous avez le titre de cette entente?

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3355 Ça s'intitule "Entente de services relative au Parc éolien de L'Érable entre la MRC de L'Érable, Éoliennes de L'Érable et les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et de Saint-Pierre-Baptiste".

PAR LA COMMISSAIRE:

3360 Datée du?

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

C'est daté du 8 juillet 2009.

3365 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3370 Je ne suis pas certain que beaucoup de gens aient pris connaissance de cette entente-là. Quelques personnes que j'ai contactées personnellement en ont pris connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 Vous, vous avez copie de l'entente, c'est ça?

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3380 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Au complet?

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3390 Oui. Et cette entente-là est signée conformément, en tout cas, c'est signé par tous les responsables municipaux, puis il y a des résolutions qui ont été votées en assemblée des conseils municipaux impliqués.

3395 Cependant, moi, je ne me souviens pas qu'on nous ait avisés qu'une telle entente était en discussion et qu'elle allait être approuvée ou adoptée en conseil municipal, ça n'a figuré à nulle part, et puis j'ai pris connaissance de cette entente longtemps après sa signature. Ça m'inquiète un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 On va adresser la question à monsieur Yelle.

Concernant l'entente, est-ce qu'elle est disponible quelque part, publiquement ou dans l'étude d'impact?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3405 Bien, c'est un document public, monsieur le Président, qui est disponible au niveau de la MRC. Dans l'étude d'impact, non, parce que c'est un document qui a été signé suite au dépôt de l'étude d'impact.

3410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la MRC, l'entente est disponible donc?

PAR M. CARL PLANTE:

3415 Oui monsieur le Président. Nous avons l'entente et nous pouvons la fournir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 S'il vous plaît la déposer. Très bien.

On pourra en prendre connaissance bien entendu, parce que vous avez fait référence à de nombreux articles.

3425 **PAR M. RAYMOND CHARLAND:**

Pour conclure sur cette question-là, si vous permettez!

PAR LE PRÉSIDENT:

3430

Oui.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3435

Je voudrais citer un passage d'un rapport du Bureau d'audiences publiques qui s'est tenu à la Montagne Sèche et aussi à Gros-Morne. Si ma mémoire est juste, c'était monsieur Pierre Fortin qui présidait cette séance, et madame Bigué était présente à ce moment-là.

Alors je cite un petit passage et puis ce sera ma conclusion:

3440

"Quant aux MRC et municipalités, elles ont un rôle central à jouer en matière de participation de leur collectivité au développement de la filière éolienne, telles que l'indiquent les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie."

3445

J'ai pris la peine de lire tous ces documents-là, ceux qui sont mentionnés là-dedans.

3450

"Le gouvernement – ça, c'est une citation de "Pour un développement durable de l'énergie éolienne" – le gouvernement souhaite toutefois que la mise en valeur du potentiel éolien prenne en considération les préoccupations de la population et les particularités du milieu. Pour y arriver, le gouvernement compte sur le leadership des MRC et leur capacité à relever ce nouveau défi."

3455

Gouvernement du Québec, 207 a) page 19.

"Selon le Guide à l'intention des élus municipaux du Québec – ça aussi, je l'ai consulté – mentionné précédemment, ceux-ci sont reconnus être intermédiaires entre le porteur de projet et la population, le premier interlocuteur des promoteurs."

3460

Ça, c'est 2008 page 47 du document mentionné.

"De par cette position stratégique, le Guide leur rappelle l'importance de la consultation de leurs citoyens et du partage de l'information."

3465

Je cite le rapport! C'est pas moi qui cite.

3470

"Les élus ne peuvent pas prendre pour acquis que la population est favorable ou défavorable à un projet, il est donc nécessaire de la consulter, la population, pour connaître ses préoccupations, ses attentes, voire même sa vision du développement sur son territoire. Il ne revient plus exclusivement à l'élu décideur de définir le contenu de l'intérêt public; son rôle est d'inviter à participer à la formulation des problèmes ainsi qu'à l'élaboration des solutions."

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre question est maintenant?

3475

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

Ma question est: comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu, après ces avertissements-là qui datent quand même de 2007, qu'il n'y ait pas eu de consultation véritable auprès de la population de Sainte-Sophie, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste?

3480

PAR LE PRÉSIDENT:

À quel niveau, avant tout par la MRC ou par le promoteur?

3485

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

À tous les niveaux.

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de la MRC, comment la population a-t-elle été consultée en lien avec ce projet ou simplement en termes général de développement éolien?

3495

On sait qu'il existe un Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté par la MRC, mais ce règlement a été mis en force de quelle façon? Est-ce qu'il y a eu des séances de consultation en lien avec ce RCI?

PAR M. CARL PLANTE:

3500

Oui monsieur le Président. Le début du processus, en fait chronologiquement, le tout a débuté au mois de mai 2005 alors qu'une citoyenne de Sainte-Sophie s'est présentée au conseil de la MRC pour sensibiliser les élus sur la question éolienne. À l'époque, on avait eu comme information qu'il y avait de la prospection pour notre territoire.

3505

Par la suite, au mois de juin 2005, la MRC a donné un avis de motion après avoir pris connaissance un peu du dossier, puis elle en savait pas beaucoup sur cette question-là, elle a donné un avis de motion pour éventuellement adopter un Règlement de contrôle intérimaire qui visait l'encadrement des éoliennes.

3510

Et suite au délai légal de l'avis de motion, il a été jugé qu'on devait en passer un deuxième, parce que c'était une question trop importante. Alors la MRC avait proposé d'organiser une rencontre à Sainte-Sophie, elle avait invité la population où une centaine de

3515 personnes avaient été présentes à ce moment-là, le 12 septembre 2005, pour recueillir les préoccupations de la population.

3520 Alors à cette présentation-là, il y avait quelqu'un de la Coopérative fédérée, Pierre-André Bouchard, de mémoire, qui était chargé de projet à l'époque dans le dossier éolien pour la Coop fédérée, qui avait fait une présentation sur qu'est-ce qui était une éolienne, comment s'implantaient les éoliennes dans le territoire, avec des exemples du Danemark notamment.

3525 Puis j'avais eu également l'opportunité de faire une présentation sur que pouvait consister un Règlement de contrôle intérimaire, qu'est-ce qu'on pouvait inclure dedans, avec des exemples de contenu.

Et on avait recueilli à ce moment-là les commentaires de la population, à savoir de quelle façon elle entrevoyait la question éolienne sur son territoire, etc.

3530 Ensuite, bien, tout ça, ça se fait – je résume un peu, là, je peux pas aller trop dans le détail – mais par la suite, donc le Règlement de contrôle intérimaire a été adopté en janvier 2006.

3535 Par la suite, la MRC a organisé une seconde rencontre. En fait, le Règlement de contrôle intérimaire, je crois qu'il est entré en vigueur en mars ou en avril 2006, puis la MRC, en collaboration avec l'UPA et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, a organisé une rencontre publique de consultation sur la question éolienne, le 30 mai 2006, pour en savoir un peu plus, qu'est-ce que la communauté voulait comme développement éolien. Est-ce qu'elle voulait, par exemple, un modèle communautaire, est-ce qu'elle voulait, premièrement, que le milieu municipal s'en mêle, en fait divers scénarios avaient été abordés à ce moment-là.

3540 On avait eu des présentations, une présentation notamment de Jean-Louis Chaumel de l'Université du Québec à Rimouski qui avait encore vulgarisé la question éolienne avec des exemples qui s'étaient passés notamment en Gaspésie.

3545 Alors c'est les deux (2), je vous dirais, principaux morceaux de consultation publique qui ont été faits.

Parallèlement à ça, bien, il y a eu des articles dans les hebdos, les journaux locaux, etc., au fil des semaines et des mois, concernant la question éolienne.

3550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais la question de la consultation proprement dite du côté de la MRC, ça s'est fait donc le 13 septembre 2005 et le 30 mai 2006?

3555 **PAR M. CARL PLANTE:**

Oui, c'est le 12 septembre, je crois, 2005.

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, 12 septembre 2005 et 30 mai 2006, ce serait les deux (2) côtés?

PAR M. CARL PLANTE:

3565 Oui. Dans les questions qui avaient été posées à la population, qu'est-ce qui en était ressorti, à la première rencontre de Sainte-Sophie, il y avait eu des interventions de personnes qui se préoccupaient des érablières. Ça, c'était récurrent, une question très importante.

3570 Il y avait également une question très importante chez les propriétaires ou en tout cas les participants plutôt à cette rencontre-là, c'était la question des fils puis des poteaux électriques. Ça, c'était un dossier, une question assez sensible.

3575 Donc ça, c'était quelque chose qui était ressorti en mai 2006. Alors il y avait des questions, il y avait c'est-à-dire des commentaires de personnes qui voulaient pas que la MRC ou les municipalités ne traitent de la question éolienne de peur de bloquer le projet éolien. Parallèlement à ça, bien évidemment, il y a d'autres personnes qui s'étaient prononcées qui étaient plutôt préoccupées.

3580 Alors en ce sens-là, c'est comme ça que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire notamment, puis a essayé dans les négociations qui ont mené à une entente qui a été signée en mai 2007, avec l'ancien promoteur et l'Union des producteurs agricoles, le Syndicat des propriétaires forestiers, qu'on a créé notamment le comité de suivi qu'on connaît aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Très bien. Je vous remercie.

3590 Du côté d'Enerfin, la première rencontre publique, on sait que vous avez tenu différentes rencontres, soit avec les municipalités, mais la première rencontre publique que vous avez tenue qui était ouverte à toute la population du secteur s'est tenue à quel moment et combien vous en avez tenu jusqu'à maintenant?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3595 Une information, monsieur le Président. La première a été tenue en fait par le promoteur qui développait le projet à l'époque, c'est en été 2007. La date exacte, il faudrait que je vous la

retrouve, juillet 2007. Donc c'est une consultation de type Portes ouvertes, présentation du projet, qui avait été tenue par Geilectric.

3600 Par la suite, Enerfin, suite à l'achat du projet, a tenu deux (2) périodes de consultation. Une première en décembre 2008, j'oublie les dates exactes encore une fois, et le 11 décembre 2008, et le 7 mai 2009, si je me trompe pas.

3605 Donc c'est les trois (3) consultations publiques qui ont été faites, des journées de type Portes ouvertes.

3610 Pour compléter l'information, suite à décembre 2008, en parlant avec divers citoyens, il était ressorti que quatre (4) éoliennes en particulier étaient, si on veut, très à proximité de résidences; il y en a trois (3) d'entre elles qui ont été déplacées, dont deux (2) qui ont été déplacées complètement et une (1) qui reste encore comme position alternative. Donc ça, ce sont principalement la manière qu'on a pris pour réagir aux craintes, aux préoccupations du public.

3615 Puis par la suite, les autres méthodes de consultation ont été de – comment dire – d'essayer d'informer au maximum la population à travers une certaine campagne d'information qui a, si on veut, commencé cet été avec les bulletins d'information et l'ouverture du local à Saint-Ferdinand.

PAR LA COMMISSAIRE:

3620 Vous parlez de Portes ouvertes au mois de juillet 2007, en décembre 2008 et en mai 2009.

3625 Est-ce que les Portes ouvertes, vous considérez que c'était des séances d'information ou de consultation?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3630 Ça joue un peu le rôle des deux (2), dans le sens qu'il y a toujours une première partie de présentation du projet, dans le sens qu'on va présenter l'état actuel du projet, l'implantation actuelle et par la suite, il y a toujours une partie où on répond aux questions et on prend un peu le pouls de la population.

3635 Donc c'est un peu une manière d'échanger l'information. Il y a de l'information qui s'échange là-dedans.

C'est un peu aussi à travers la réunion de décembre 2008 qu'on a vu un peu l'existence du groupe, le CIRPÉE que j'avais peut-être mentionné plus tôt, et qu'on a consulté plus particulièrement ce regroupement-là qui était craintif par rapport à l'implantation du parc éolien.

3640 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Pour la MRC, est-ce que compte tenu que vous avez été informé du projet de développement des éoliennes, est-ce que vous vous êtes dotés d'une politique culturelle à la MRC notamment pour la qualité de vie de la communauté, qui soit en harmonisation avec le développement éolien?

3645

PAR M. CARL PLANTE:

Il y a une politique culturelle à la MRC de L'Érable, mais la démarche qui a été faite pour adopter cette politique culturelle là a été faite en parallèle ou je dirais avant l'arrivée du projet éolien.

3650

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc est-ce que vous avez consulté la population dans la détermination des lieux possibles d'implantation des éoliennes?

3655

PAR M. CARL PLANTE:

Bien, la MRC n'est pas le promoteur du projet, donc on n'a pas déterminé d'endroits où est-ce qu'on voulait avoir des éoliennes.

3660

Dans le fond, dans le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC, on a identifié des endroits où la densité de population était plus élevée, c'est-à-dire autour des périmètres urbains, des villages et autour du secteur du lac William où est-ce que les éoliennes ne sont pas permises.

3665

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez identifié avec la population des sites ou des éléments à protéger ou à mettre en valeur sur le plan du paysage?

3670

PAR M. CARL PLANTE:

Bien en fait, concernant le paysage, c'est une question qui a été abordée par la MRC. Indirectement, les élus ont jugé que ce qui pouvait être plus pertinent, compte tenu du contexte topographique de la portion appalachienne de la MRC où on a un relief de plateau qui est relativement homogène, qui était de jumeler ça avec le potentiel éolien théorique qui est une carte qui avait été publiée sur le site Internet du ministère des Ressources naturelles, de ne pas zoner, si on peut dire, le territoire où est-ce que les éoliennes en milieu forestier, où est-ce qu'on ne pouvait pas implanter d'éoliennes en milieu forestier.

3680

3685 Pour compléter, c'est qu'où est-ce qu'on retrouve, en tout cas, je ne suis pas spécialiste, là, mais ce qu'on a prétendu à l'époque, c'est que le potentiel éolien de la MRC, d'après les cartes théoriques du MRN, c'est que le meilleur potentiel était au sommet des plateaux, si on peut dire, dans les plus hauts sommets, et ces sommets-là correspondent à des massifs forestiers.

3690 Donc en ce sens-là, c'est pour ça que c'est une des raisons pour laquelle...

PAR LA COMMISSAIRE:

3695 Donc il y a pas eu d'inventaires, vous avez pas procédé à des inventaires particuliers avec la population sur les lieux identitaires de la MRC, qui étaient identitaires du point de vue culturel pour la population?

PAR M. CARL PLANTE:

3700 Non.

PAR LA COMMISSAIRE:

OK, merci.

3705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Charland, voulez-vous avoir une précision?

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3710 Est-ce que je peux préciser quelques petits détails?

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Je voudrais pas que ça devienne un commentaire.

PAR M. RAYMOND CHARLAND:

3720 Non, ce n'est pas des commentaires, c'est parce que monsieur Carl Plante a résumé à l'extrême, finalement, ce qui s'est passé entre 2005 et aujourd'hui.

3725 Il a pas mentionné le nom d'une personne, c'est curieux qu'il ne se rappelle pas le nom de la personne, c'était madame Chantal Mathieu, et j'ai participé à cette première réunion à la MRC avec d'autres personnes et par la suite, nous avons compris qu'il était nécessaire de mettre sur pied un comité d'information sur les éoliennes, sur l'éolien et sur les éoliennes.

Alors le comité s'est constitué de personnes de Sainte-Sophie et puis aussi de Saint-Ferdinand, particulièrement de Vianney plutôt à l'époque, et puis on avait demandé aussi aux conseils municipaux d'envoyer une personne pour nous accompagner dans notre travail. Alors le comité a fait son travail.

3730

Je mentionne ça, parce que c'est quand même important, parce qu'il y a des dates qui ont été mentionnées, puis là, je veux soulever que les consultations, entre guillemets, qui ont eu lieu, ou les séances d'information qui ont eu lieu là-dessus ont été bien gros parce que le comité poussait pour en avoir.

3735

L'information sortait pas beaucoup. Alors suite aux consultations auxquelles il a été fait référence par monsieur Plante en 2005, le comité a conclu ses travaux d'information – nous n'étions pas un comité d'action, nous étions un comité d'information – il a conclu ses travaux en présentant un rapport, et le rapport de nos travaux ainsi que des consultations que nous avons faites auprès de la population, nous avons fait des consultations informelles si vous voulez, mais à tout le moins aussi sérieuses et probablement plus étendues que celles que mentionnait monsieur Yelle tantôt.

3740

Alors la conclusion générale, c'était que nous, considérant qu'on ne pouvait pas avancer sur un projet, entre guillemets, communautaire ou coopératif, parce que ça semblait pas s'en aller dans ce sens-là, ce que nous soutenions, nous – incidemment, dès le début, monsieur Chaumel était en communication avec nous, et c'est à cause de l'invitation très très pressante du comité que monsieur Chaumel a fini par participer à une des assemblées publiques dont il a été question tantôt!

3745

3750

Bon, la conclusions à laquelle nous étions arrivés, nous, c'était que de façon générale, la population ne voulait pas des éoliennes telles qu'elles se présentaient. Et là, là-dessus, je ne fais pas de commentaire, je rappelle des faits.

3755

Et puis en même temps, je vous dis que je n'étais pas ici pour semer la discorde ou pour faire un débat entre des représentants de la MRC et des municipalités et moi-même et les opposants, c'est pas ça.

3760

Mon objectif, c'était de l'information pertinente et de placer ça dans son cadre. Je suis très heureux d'avoir entendu une fois de plus ces réponses, puisque ça, ça va très certainement servir à plusieurs petits mémoires qui sont en préparation.

Je vous remercie beaucoup madame, monsieur.

3765

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est moi qui vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3770

Il est maintenant seize heures trente-cinq (16 h 35), nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi et nous allons recommencer ce soir à dix-neuf heures (19 h). Je vous souhaite un bon souper.

3775

Un instant!

Vous êtes monsieur?

PAR M. JACQUES NOLET:

3780

J'ai seulement une question, puis je m'en vais travailler!

PAR LE PRÉSIDENT:

3785

Vous êtes le prochain sur la liste, excusez-moi, on va se rasseoir pour accommoder monsieur qui pourra pas être ici ce soir.

Donc exceptionnellement, nous allons continuer quelques minutes l'audience.

3790

Allez-y monsieur Nolet.

JACQUES NOLET

3795

PAR M. JACQUES NOLET:

Je vais être plus bref que monsieur Charland!

3800

Suite à la perte de mon éolienne, je voudrais savoir où est situé l'hibernacle sur les terres du lot 903-904 situé au 740, rang 7.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3810

Je vais ressortir la carte!

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc votre perte d'éolienne, ça veut dire qu'il y avait une éolienne qui a été déplacée?

3815 **PAR M. JACQUES NOLET:**

J'avais une éolienne, puis quand SNC-Lavalin a débarqué, j'ai tout perdu. Parce qu'il y avait des chauves-souris chez nous.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce qu'on a pu voir dans les documents, ce sont les gens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, je crois, qui ont demandé une zone de protection d'un kilomètre (1 km) autour de l'hibernacle de chauves-souris et ont demandé au promoteur, si je me souviens avoir lu – oui, on va pouvoir avoir une carte et se faire confirmer cette information!

PAR M. ROBERT DEMERS:

Si vous permettez, en attendant qu'on retrouve la carte!

3830

Effectivement, les inventaires qui ont été effectués sur les chauves-souris l'année passée et cette année ont démontré la présence d'un hibernacle, et lorsque le ministère a pris connaissance de cette information, nous a demandé de considérer une zone de protection d'un kilomètre (1 km) autour de l'hibernacle.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les impacts de cette zone, exactement, qu'est-ce qui est arrivé, ça a conduit au déplacement d'une seule éolienne?

3840

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Non, en fait, il y a une éolienne qui a été déplacée. On se trouve dans la zone ici.

3845

Alors on retrouve pas le cercle ici sur cette carte-là!

PAR M. JACQUES NOLET:

Tu l'as, là, c'est exactement ce que tu as là.

3850

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3855 Voilà. Donc c'était une recommandation, parce qu'il y avait un des points – c'est pas sur cette carte-là – mais il y a un des points de recueillement des chauves-souris qui se trouvait à peu près ici, qui montrait des populations de chiroptères les plus élevées qui étaient sur le site d'étude.

Donc c'est pour ça qu'on a respecté le un kilomètre (1 km) ici qui était à cet endroit-là.

3860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'éolienne a été déplacée à quel endroit?

3865 **PAR M. JACQUES NOLET:**

Je prétends qu'elle aurait monté sur mon voisin à côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3870 Vous confirmez l'information, monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3875 Oui. Écoutez, on voit ici le cercle qui est situé vers le haut, le centre haut de la carte.

Donc il y avait une éolienne qui était sur le terrain, autrement dit on a repoussé un peu l'éolienne, puis oui en effet, bien, elle est passée d'un terrain à l'autre, donc pour respecter les recommandations.

3880 Donc on voit que le point central est situé un peu sur le coin de la route, j'ai pas le nom des routes ici, je pense que c'est le 7^e rang, voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885 Monsieur Nolet, ça va?

PAR M. JACQUES NOLET:

3890 Ça va être tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, nous vous remercions.

3895 Alors ceci met fin à la séance de cet après-midi, nous reprenons nos travaux à dix-neuf heures (19 h), donc bon souper!

3900 SÉANCE AJOURNÉE AU 11 NOVEMBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3905 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3910 DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.